



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 11 AVRIL 2025

Parmi les membres du Conseil d'administration, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A dit « des professeurs des universités »

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon (parti à 12h02)

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela (partie à 12h03)

Collège B dit « des autres enseignants »

M. ALIX Sébastien-Akira

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Véréne

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

Collège des personnels BIATSS

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude (parti à 11h51)

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers »

Mme ALI AZOUZ Rayelle

M. DUCLOIX Simon

M. EVANNO DECROIX Gabriel

Mme GAUCHER Andréa

Mme GOURVES Erin

Mme GROISARD Romane

M. HUE Matthias

Mme LAHMAR CHERIF Ymene

M. OCCANSEY David

M. TAGRI Adil

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des professeurs des universités »

Mme BERGÈS Karine (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela (procuration donnée à Mme CHEVALIER à partir de 12h03)

Collège B dit « des autres enseignants »

M. THAUVRON Arnaud (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

Collège des personnels BIATSS

Mme COSTES Sylvie (procuration donnée à M. LACHENY)

Collège dit « des personnalités extérieures »

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. DARRIBÈRE Jérôme (procuration donnée à Mme GARRIGUE-ANTAR)

M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme SIMON-DECK Sylvie (procuration donnée à Mme GARRIGUE-ANTAR)

Parmi les membres de droit et les invités, étaient présents ou représentés :

M. BASSAGLIA Yann, directeur de la FST

M. BERNARDINO Amilcar, VP du conseil d'administration

M. CHELGHOUM Lounès, directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau

Mme DUROU Hélène, agent comptable

Mme FAURE Bénédicte, directrice de l'IUT de Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GARAPON Marie, directrice générale des services

Mme GOURNAY Lucie, directrice de l'UFR LLSH

M. HANS Gaétan, VP Numérique

Mme HÉNIQUE-GRÉCIET, VP Recherche et Commission de la recherche

Mme HMAMOU Fadoua, directrice par intérim de la DAJG

Mme MOULIN Aline, DGSARH

M. RAKOTOARISOA Hery, directeur de la DSI

Mme RUBENS Lolita, VP Responsabilité sociétale de l'Université

M. SEBAG Julien, représentant du recteur de l'académie de Créteil

M. VIDEAU Yann, directeur par intérim de la FSEG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT5

- 1.1. Point d'information du Président de l'Université5
- 1.2. Présentation des nouveaux élus étudiants6

POINTS SOUMIS À DISCUSSION9

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT9

- 1.1. Pour information : état d'avancement de la CCT9
- 1.2. Présentation du schéma directeur numérique11

2. VIE INSTITUTIONNELLE20

- 2.1. Avis relatif à la nomination des membres du CEDIS20

3. RESSOURCES HUMAINES23

- 3.1. Approbation du plan de mobilité de l'Université23
- 3.2. Approbation de la charte du temps de travail29
- 3.3. Approbation de la charte des personnels contractuels BIATSS 202534

4. FORMATION ET RECHERCHE36

- 4.1. Présentation de l'évaluation des IUT Créteil-Vitry et Sénart-Fontainebleau par la CCN – Vague E36

POINTS NON SOUMIS À DISCUSSION45

1. FORMATION ET RECHERCHE45

- 1.1. Approbation de la campagne des CU, DU et DIU (deuxième vague)45
- 1.2. Approbation de la procédure relative à la HDR46

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES48

- 2.1. Approbation de la tarification applicable aux inscriptions en doctorat dans le cadre de la VAE et de la thèse sur travaux48

3. CONTRATS ET CONVENTIONS48

- 3.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université48

4. QUESTIONS DIVERSES48

La séance débute à 9 h 37.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président de l'Université

LE PRÉSIDENT.– Bonjour à toutes et tous. Je vous propose de démarrer ce conseil d'administration du printemps. Beaucoup sont déjà en vacances. Sur les points d'information, pas de scoop exceptionnel. Je vais simplement rappeler un certain nombre d'événements intéressants. Le campus Chérioux sera inauguré avec le Département le 14 mai prochain. Le lancement d'Aurora aura lieu le 19 mai prochain, l'UPEC accueillera les universités européennes partenaires à cette occasion ; c'est une très belle chose pour l'Université. La présidente de la Région inaugurera le Bâtiment de recherche biomédicale (BRB) le 6 juin.

La dalle va reprendre des couleurs et nous préparons un événement le 19 juin avec le Centquatre, la Maison des arts de Créteil (MAC) et la Ville de Créteil qui pourrait être « La dalle danse » ; cela mérite encore un peu de préparation. L'événement pourrait impliquer un comité de quartier, ce serait un clin d'œil à l'histoire de l'UPEC puisque c'est une université qui a été pensée dans le cadre de la scission de l'Université parisienne en plusieurs lieux – nous sommes encore Paris 12 – et avec cette scission il y avait la bonne idée des campus dans la ville. Les chorégraphies seraient réalisées par l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois. Tout cela se prépare. L'événement sera l'occasion de fêter la dalle avant les vacances.

Concernant l'État, vous connaissez aussi bien que moi les difficultés qui se posent aujourd'hui. Je m'étais exprimé à ce sujet lors du dernier CA : le compte n'y est pas. Si on nous dit que le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) est moins mal loti que les autres, il reste en difficulté financière en général. Cela mobilise d'ailleurs des étudiants dans certains campus. De fait, il y a un milliard de moins ; je crois que la France décroche tout de même largement et c'est une erreur.

Pour information, nous avons étudié un certain nombre de choses sur l'impact de l'UPEC sur son territoire ; nous aurons l'occasion de présenter des éléments. Cet impact est réel et fort, notamment sur le plan économique. Comme cela est martelé depuis très longtemps : l'enseignement supérieur n'est pas un coût, c'est un investissement et c'est un gain majeur pour l'économie d'un territoire, au-delà du bénéfice de la connaissance.

Autre information : Yann VIDEAU, qui est présent, reprend la direction de l'UFR Sciences économiques et de gestion (SEG). Le précédent directeur a démissionné pour des raisons personnelles. Yann VIDEAU reprend la direction à titre provisoire, mais il devrait être élu prochainement ; les élections sont organisées.

1.2. Présentation des nouveaux élus étudiants

LE PRÉSIDENT.– À propos d'élections, j'ai le plaisir et le bonheur d'accueillir les nouveaux élus étudiants au sein du CA. Je vais leur demander de se présenter. Bienvenue à toutes et tous et merci de votre engagement pour l'Université.

Mme GAUCHER.– Bonjour à toutes et tous. Je suis la vice-présidente (VP) étudiante en fin de mandat, nouvellement élue au CA. Je suis en master 2 « Management et commerce international – Négociations internationales des projets commerciaux » dans la composante « Administration et échanges internationaux » (AEI). Je poursuivrai mes études ensuite. J'étais deuxième sur la liste « Bouge ta fac ».

M. EVANNO DECROIX.– Bonjour à tous. Je suis à l'UPEC depuis maintenant six ans. Je termine un master 2 en « Sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS), je travaille sur ce qui touche à l'entraînement et à l'optimisation de la performance. J'ai eu l'occasion d'être enseignant vacataire dans ma composante en début d'année. J'ai eu aussi plusieurs expériences en tant qu'élus ; j'ai notamment été élu de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) il y a quelques années. Je suis rentré dans le monde associatif et j'ai été président du bureau des étudiants (BDE) STAPS pendant trois ans. Aujourd'hui, j'avais envie d'aller vers de nouvelles aventures, pour faire avancer l'Université, faire avancer les étudiants, les représenter le mieux possible. C'est un plaisir d'être là, parmi vous. Au plaisir de travailler avec vous tous.

M. TAGRI.– Bonjour à tous. Je suis très content d'être là aujourd'hui. Je suis étudiant en Médecine. Cela fait cinq ans que je suis à l'UPEC. J'étais auparavant à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) Gustave-Eiffel en « Management des établissements de santé » ; je me suis réorienté en Médecine. En parallèle, je suis aussi élu au conseil de gestion de la Faculté de Santé. Je suis heureux d'avoir été élu à la tête de la liste « Bouge ta fac ». À notre grande surprise, nous avons la chance d'avoir quatre sièges. Cela nous a surpris, mais très positivement parce que cela prouve que les étudiants ont confiance en nous, y compris dans les campus qui sont éloignés géographiquement ; ils sont représentés par notre liste et notamment par nos suppléants, qui nous accompagnent aujourd'hui. Je tiens tout de même à féliciter les élus des autres listes, l'UNEF et « UPEC en commun », pour les sièges obtenus. Même si nos approches sont un peu différentes, nous espérons que ce mandat va se dérouler dans un esprit de dialogue et toujours dans l'intérêt des étudiants.

Mme LAHMAR CHERIF.– Bonjour à tous. Je suis étudiante en AEI et anciennement étudiante en SEG. Cela fait quatre ans que je suis à l’UPEC. J’ai été élue à la CFVU par le passé. Aujourd’hui j’ai la chance de siéger puisque j’étais quatrième sur la liste « Bouge ta fac ». Par ailleurs, j’ai également la chance d’être présidente du BDE « Wake up AEI ». Maintenant nous pouvons représenter tous les étudiants de l’UPEC ; c’est un beau travail et c’est quelque chose qui me plaît énormément.

M. DUCLOIX.– Bonjour à toutes et tous. Je suis en première année à l’Institut d’études politiques (IEP) de Fontainebleau, en Sciences politiques. Je vais être très bref. J’ai été élu suppléant sur la liste de l’UNEF. Merci à tous.

Mme GOURVES.– Bonjour à tous. Je suis en troisième année de licence de Sciences politiques à l’IEP de Fontainebleau. Je suis élue suppléante pour « Bouge ta fac ». Pour ma part, je suis déjà assez engagée au niveau de l’IEP. Je suis à l’initiative des ambassadeurs de Fontainebleau ; nous avons travaillé sur la promotion de l’IEP. Je souhaite maintenant représenter ma faculté et, d’un point de vue plus large, les campus décentrés pour qu’ils soient inclus.

Mme ALI AZOUZ.– Bonjour. Je suis en master 1 « Droit privé – Droits anglais et nord-américains ». Je suis membre du Parlement étudiant. C’est ma première fois en CA et je suis très contente.

M. HUE.– Bonjour à tous. Je suis étudiant en deuxième année de Médecine. Je suis également élu au conseil de gestion de la Faculté de Santé et je suis élu administrateur de l’Association nationale des étudiants en Médecine de France (ANEMF). Je suis très content d’être là, c’est une de mes premières expériences en tant qu’ élu.

Mme GROISARD.– Bonjour à toutes et à tous. Je suis élue sur la liste « UPEC en commun ». Je suis en licence de Droit à l’UPEC ; j’ai eu précédemment une licence de Philosophie à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. C’est la première fois que je siége en CA, je suis très heureuse d’être avec vous. Je suis aussi étudiante ambassadrice interuniversitaire sur le projet « Orientation régionale pour l’accompagnement du continuum lycéens-étudiants » (ORACCLE), donc je travaille dans d’autres universités franciliennes. Je suis très contente d’être à l’UPEC, c’est une université à laquelle je me suis beaucoup attachée, dont les dynamiques et la mixité sociale me plaisent. J’espère que mon expérience pourra être utile.

LE PRÉSIDENT.– Par courtoisie envers les nouveaux arrivants, nous pourrions nous présenter aussi. Il y a des absents, car c’est les vacances, mais beaucoup sont là.

M. LACHENY.– Bonjour et bienvenue. Je suis élu en tant que représentant des personnels administratifs. Je travaille à la Faculté de Santé et je suis élu au conseil de gestion de la Faculté de Santé.

M. GILBERT.– Bonjour à toutes et tous. Bienvenue aux nouveaux étudiants. Je suis professeur de Droit public.

Mme FLEURY.– Bienvenue aux étudiants. Je suis une élue du collège des personnels BIATSS. Je suis responsable administrative de l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique (EPISEN).

M. MOHAMMED.– Bonjour et bienvenue. Je suis professeur d'Informatique à l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Créteil-Vitry.

Mme GUILLIN.– Bonjour, bienvenue et merci pour votre enthousiasme. Je suis maître de conférences en économie à la FSEG.

M. SEBAG.– Bonjour, je représente le rectorat.

M. BARBOT.– Bonjour, je suis maître de conférences en Informatique à la Faculté des sciences et technologie (FST).

Mme GOFFIN.– Bonjour à tous. Je suis maître de conférences à l'IUT Sénart-Fontainebleau. Bienvenue, nous avons hâte de voir ce que vous porterez.

M. ALIX.– Bienvenue. Je suis maître de conférences en Sciences de l'éducation et de la formation au sein de la composante des Sciences de l'éducation et sciences sociales – Sciences techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS).

M. BERNARDINO.– Bonjour et bienvenue. Je suis le VP chargé du CA.

LE PRÉSIDENT.– Je suis le Président de l'Université.

Mme GARAPON.– Je suis la directrice générale des services et j'assiste au CA.

Mme DUROU.– Je suis l'agent comptable de l'Université.

Mme LANGLOIS.– Bonjour et bienvenue. Je suis professeure de Chimie à la FST.

Mme GARRIGUE-ANTAR. – Bonjour et bienvenue. Je suis professeure de Biochimie à la FST et assesseure « Science ouverte ».

Mme VILLANUEVA.– Bonjour. Je suis professeure de littérature hispano-américaine à l'unité de formation et de recherche (UFR) de Lettres, Langues, Sciences humaines (LLSH).

Mme CHEVALIER.– Bonjour et merci pour votre enthousiasme. J'espère qu'il va continuer et qu'on vous verra souvent autour de cette table. Je suis sociologue en STAPS et j'enseigne en tant que maître de conférences à l'UFR SESS-STAPS. Je représente la liste « Union pour l'UPEC ».

M. LEVREL.– Bonjour. Je partage les espérances de ma collègue et colistière. Je suis maître de conférences en Physique, enseignant à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et chercheur à l'Institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE).

M. VALLÉE.– Bonjour et merci pour votre présentation. Je suis ingénieur d'études à la FST. Je suis élu au CA et au Comité social d'administration (CSA). Je représente ici la liste « Personnels engagés ».

LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de rentrer dans ce conseil d'administration, qui est relativement léger par rapport à d'autres ; cela permet des espaces de discussion, ce qui est toujours intéressant.

POINTS SOUMIS À DISCUSSION

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Pour information : état d'avancement de la CCT

Un document est présenté.

LE PRÉSIDENT.– Le premier point concerne l'état d'avancement de la Convention de coordination territoriale (CCT), qui remplace la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Paris Est. C'est un point d'information sur un premier jet ; nous pourrons discuter ensuite. Ce point a été présenté au CA de la COMUE il y a quelques semaines.

La COMUE était une communauté d'établissements expérimentale initiale, dans le cadre d'un décret qui est aujourd'hui en voie de dissolution. Elle rassemblait quatre établissements : l'UPEC, l'Université Gustave-Eiffel (UGE), l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) et l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA). Elle rassemblait aussi d'autres établissements, mais qui ne faisaient pas partie du comité resserré. La COMUE est dissoute dans le cadre d'une politique de l'État, mais elle ne disparaît pas, elle est remplacée par une autre convention de coordination, symbolisant un site plus large puisque certains membres ne sont pas de l'Est parisien, notamment des écoles d'architecture. La CCT a vocation à permettre la poursuite de la politique scientifique. Les écoles doctorales restent par exemple partagées avec l'UGE.

La CCT est portée par l'UPEC, l'UGE et d'autres membres. Au-delà des écoles doctorales, nous avons le projet pour l'entrepreneuriat étudiant, partagé sous l'égide du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE). Il y a d'autres actions plus spécifiques, pas totalement dans le cadre de la CCT, comme le Pôle universitaire d'innovation qui a vocation à booster l'innovation au sein du site formé par l'UPEC, l'UGE, l'ENPC et d'autres acteurs territoriaux ; c'est indépendant de la CCT, mais c'est en lien parce que la grande thématique de la CCT sur le plan scientifique c'est vraiment de booster recherche et innovation.

La plupart des membres de la COMUE vont intégrer la CCT. D'autres établissements rentreront dans cette convention, en particulier des écoles d'ingénieurs. Il y aura des membres pleins et des membres associés. L'ENPC veut par exemple rester dans le périmètre de la CCT en tant que partenaire, mais elle rejoint l'Institut polytechnique de Paris (IPP) et fait donc partie d'une autre convention. La CCT rassemblera tout le monde autour de la table, contrairement à la COMUE. Je pense que cela permettra de travailler en mode projet avec différents acteurs comme le centre hospitalier universitaire (CHU), des organismes, des écoles multiples, et cætera. Cela permettra finalement d'atteindre un objectif de la COMUE, celui de travailler sur certains objets sociétaux - environnement, ville, territoire, santé - et de dynamiser des projets de recherche et d'innovation avec différents acteurs.

Le document qui vous a été communiqué a été adressé à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), que nous devons rencontrer, Gilles ROUSSEL et moi. Il s'agit de maintenir le plus possible les moyens de la COMUE existante, en particulier pour ce qui concerne les ressources humaines. Nous pourrions rediscuter des ressources humaines ; en tout cas, nous avons l'assurance de maintenir une masse salariale pour un certain nombre de missions. Nous souhaitons par ailleurs animer la convention et donc avoir un poste pour la coordination de l'animation scientifique.

Aujourd'hui c'est un point d'information, pour discussion éventuelle. Je pense que nous aurons le retour de la DGESIP dans les prochaines semaines. Nous avons déjà

beaucoup stabilisé les choses en termes de ressources humaines ; c'était un point crucial. Le travail a été fait en ce qui concerne les formations doctorales ; Valérie LANGLOIS prend d'ailleurs la responsabilité de l'ensemble de ce secteur.

C'est à mon avis une belle nouvelle aventure, qui est intéressante et qui, sur un plan financier, sera moins coûteuse pour l'Université que ce qui existait avant. Selon moi il y avait une couche inutile de gouvernance dans la COMUE.

Nous voterons probablement en juillet prochain, peut-être en juin ; nous avons des calendriers à respecter. Y a-t-il des questions ?

M. GILBERT.– Vous avez dit que l'ENPC resterait ; c'est une bonne nouvelle parce que c'est une structure avec laquelle nous avons des liens en recherche. En revanche, vous n'avez pas évoqué l'ENVA et les échos que nous avons c'est plutôt qu'elle ne resterait pas. Est-ce que nous pouvons avoir des précisions ?

LE PRÉSIDENT.– L'ENVA a annoncé ne pas intégrer la CCT, mais elle reste en convention avec l'UPEC sur des objets de recherche. Elle se sent plus proche du secteur de la santé que de l'enveloppe globale de la CCT, dont tous les acteurs ne lui paraissent pas immédiatement en lien avec ses activités. Mais elle restera partenaire de l'UPEC.

Y a-t-il d'autres questions ? Nous aurons de toute façon l'occasion d'y revenir. Merci.

1.2.Présentation du schéma directeur numérique

M. BERNARDINO.– Le point suivant est la présentation du schéma directeur numérique de l'Université par le VP chargé du numérique.

Un document est présenté.

M. HAINS.– Bonjour à tous. Je suis accompagné par le directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), qui m'a très lourdement assisté sur le sujet. Nous allons vous résumer le schéma directeur numérique ; vos questions seront les bienvenues. Sauf erreur de ma part, c'est un projet quinquennal qui est complété pour la première fois à l'UPEC. Pierre VALARCHER, mon prédécesseur, avait commencé à y travailler en 2022 ; il avait fait une grande étude, un état des lieux de notre informatique. Nous avons repris son travail, puis il y a eu plusieurs groupes de travail depuis septembre et nous venons de terminer. Je vais vous décrire les étapes du travail, l'état des lieux, les grands projets qui en résultent ainsi que leur future gouvernance.

Le grand travail que j'ai décrit a été mené grâce à l'expérience d'Hery RAKOTOARISOA, qui avait réalisé cet exercice dans son ancienne université, et à celle des professionnels qui nous ont assistés, qui sont vraiment des spécialistes.

Le contexte c'est que l'informatique est beaucoup plus complexe qu'au moment de la création de la DSI en 2011. Il se diversifie et se renouvelle sans arrêt. Nous hébergeons et utilisons des technologies très variées : des anciennes, des mûres, des nouvelles et des technologies pratiquement inconnues comme l'intelligence artificielle (IA). Il était donc temps de faire le point sur tout ce que nous avons. Les coûts augmentent, nous faisons face à de très nombreux défis. Pour être honnête, il y a une très grande complexité, liée à notre liberté académique ; étant donnée la taille de l'établissement, nous avons une quantité de logiciels vraiment difficile à suivre. Notre informatique est très vaste et très complexe.

Nous avons travaillé sur de grands axes et la sobriété numérique en est un nouveau. Une étude a été faite à ce sujet, il y a des choses précises à prendre en main. Nous allons par exemple faire en sorte de faire durer le matériel. Il y a un projet de recherche qui s'appelle Slowtech dont nous aimerions que le porteur devienne un assesseur.

LE PRÉSIDENT.– Pouvez-vous parler dans le micro ?

M. HAINS.– Nous avons aussi le thème de l'accessibilité, du handicap, sur lequel deux actions importantes devraient être mises en œuvre. Le site internet de l'UPEC n'est pas aux normes d'accessibilité. Et en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments, ADE devrait pouvoir avertir les personnes de ce qui est accessible ou pas.

Revenons à ce qui a été fait en général. La méthodologie a suivi trois étapes. Il y a eu d'abord l'analyse de l'existant, qui a repris le travail de mon prédécesseur. Chacune des étapes a impliqué tout un ensemble de groupes de travail thématiques. Après l'état des lieux, nous avons défini nos cibles sur cinq ans et nous les avons priorisées dans un plan de transition qui a donné lieu à un calendrier, un chiffrage, des estimations. Il ne faut pas croire que nous avons simplement étalé des souhaits, car grâce à l'expertise de la DSI et à sa connaissance du budget, nous avons pu planifier. Je n'ai pas le temps de tout résumer, mais ces informations sont disponibles en plus du document que vous avez reçu, qui est complété par une grande annexe quantitative.

La thématique des groupes de travail la plus porteuse politiquement c'est la première, c'est ce que nous sommes : Aurora, l'engagement environnemental et sociétal, le handicap, et cætera. Ensuite ce sont des choses plus techniques ou factuelles comme le système décisionnel et le pilotage ; mais cela, c'est régalién, central. Il faut que l'Université ait un tableau de bord qu'elle n'a pas facilement pour le moment. Sur la

qualité des données et la gestion de l'identité, il y a eu un grand audit l'an dernier et nous avons un projet qui est en marche ; c'est extrêmement important parce que l'identité n'est pas très bien gérée pour le moment, il y a toutes sortes de cas spéciaux. C'est un exemple de notre grande complexité, de notre liberté et de notre flexibilité. Nous avons des étudiants dans nos locaux qui ne sont pas de l'UPEC, nous avons des personnels qui entrent et sortent, avec toutes sortes de statuts. Tout cela est en train d'être mis à plat et restructuré, remodelisé. Le thème de la qualité des données est plus large, mais si en général nos données sont de bonne qualité nous aurons de bons services. Je pense à ADE, par exemple. Concernant la dématérialisation des processus, le thème principal c'est la signature, qui est assez avancée. Les bons services vont être créés, mais bien sûr il faut gérer les documents. Des études, qui datent de 2015 ou 2016, ont nourri la discussion du groupe de travail n°4 et tout ce savoir va servir au projet. Le groupe de travail n°5 a travaillé sur l'évolution des services numériques pour l'enseignement des métiers fondamentaux ; il y a un système d'information de la recherche qui a été mis en place. Le développement des usages de l'IA, tout le monde en parle. C'est encore relativement modeste, mais nous allons obtenir des licences, à partir de septembre je crois, sur le service Mistral qui est plutôt français et qui devrait nous fournir des garanties un peu meilleures au niveau de la confidentialité des données. Cela se décline évidemment selon qu'on veut en faire de l'enseignement, de la recherche ou de l'administration. Il y a d'ailleurs un projet de recherche en cours, mené par le chargé de mission IA. Les services numériques de gestion, c'est un gros sujet. Plein de choses ont été apportées pour moderniser tout cela. Le socle technique, c'est purement informatique et c'est la DSI qui porte la sécurité et les réseaux, sur lesquels nous ne sommes pas trop mal lotis, mais nous voulons nous assurer de le rester. Entre autres, il y a l'archivage des fichiers qui n'a jamais été pris en compte ; sauvegarder c'est bien, mais archiver c'est mieux. Une critique que j'ai entendue disait que notre site internet n'est pas un lieu d'archivage des fichiers. Une réflexion rationnelle a été lancée là-dessus. Ce sujet a beau être technique, il concerne tout le monde. Il n'y a pas lieu de faire une réflexion matricielle entre les grands axes que je viens de citer et nos objectifs d'université puisque chacun est au service de tous les objectifs.

Les thèmes technologiques relèvent d'une autre dimension ; c'est plus concret. Je vais prendre deux exemples. Concernant la téléphonie, nous avons encore une flotte de téléphones et quelques portables. Nous allons la faire évoluer vers le concept « *bring your own device* » – vous m'excuserez, car il est vrai que quand j'ai été élu j'avais dit que tout serait en français – qu'on peut traduire par « apporte ton propre matériel » ; c'est le concept d'utiliser dans l'entreprise un terminal personnel. Il y a différentes manières de le faire, on peut le faire bien ou mal, et nous avons des prescriptions là-dessus. Tout le monde n'a pas un téléphone de l'UPEC. Ensuite, virtualiser le poste de

travail étudiant c'est l'idée qu'il y aura éventuellement une machine virtuelle pour chaque étudiant, accessible quel que soit le terminal d'accès. Ce n'est pas encore décidé, mais cela permettrait aux étudiants de ne pas s'équiper de machines toujours plus modernes et cela offrirait une commodité à tout le monde. Enfin, participer à des projets nationaux constitue un vrai atout ; il y a une espèce de solidarités entre universités et personnes qui étudient les nouveautés.

Tout cela a donné lieu à des projets, qui sont regroupés en onze programmes. Des programmes technologiques : la cybersécurité, dont l'identité fait partie selon moi, la modernisation technologique, et cætera. Des programmes transverses qui touchent tout le monde : dématérialiser ; piloter par la donnée avec l'idée de se discipliner tout un chacun pour que les données soient de qualité et échangeables, par exemple sur les emplois du temps et les salles ; se former à l'IA, cela prendra des années ; la sobriété numérique relève plutôt d'un problème de matériel. Il faut communiquer sur le fait qu'il semblerait qu'un point de consommation énergétique important soit la visioconférence ; il y a des économies à faire. Enfin, les programmes métiers concernent un ou deux métiers particuliers.

On voit qu'il y a de nouveaux projets, de nouveaux logiciels créés ou achetés. Du point de vue de la gouvernance, il faut répondre à des exigences de qualité et de sécurité, et même à des lois ; il faut que les choses soient bien documentées, conformes aux normes et performantes parce que tout le monde veut que ce soit rapide et simple. Et je tiens à remercier franchement nos équipes techniques et nos prestataires.

Pour finir, je reviens sur la manière dont les évolutions numériques sont gérées. Le comité de régulation du numérique se réunit tous les deux ou trois mois. Le comité de pilotage, qui se réunit deux fois par an, fait les arbitrages concrets et un peu de suivi des projets importants. Il est pour l'instant constitué majoritairement d'informaticiens, mais il va s'élargir à une palette représentative des métiers. Le bureau des projets de la DSI est encore plus concret et technique : il suit chaque projet de manière assez admirable. Les comités bilatéraux font le lien entre la DSI et les métiers ; il y a toutes sortes de discussions, sans arrêt, sur chaque projet. À ces instances de pilotage existantes vont s'ajouter deux nouvelles instances, en raison de la prise en compte globale et de la planification sur cinq ans. Il faudra un responsable de suivi, car on ne peut pas mettre en œuvre des avancées aussi complexes sans un suivi rationalisé et explicite. Il y aura un rapport annuel ; cette présentation aurait dû avoir lieu en décembre dernier et normalement nous aurions dû avoir une première année de réalisation du schéma directeur du numérique fin 2025, mais cela a un peu glissé. Nous allons essayer d'ajuster les dates. Le rapport annuel servira en interne à la communauté, à notre communication externe et à la solidarité entre universités.

J'ai déjà remercié le directeur de la DSI, mais je veux terminer en remerciant toutes les équipes de la DSI pour leur travail et en signalant – nous en avons maintenant la preuve – que nous avons à la DSI 40 % des effectifs des universités équivalentes. C'est particulièrement vertueux de leur part d'arriver à nous maintenir à un niveau numérique de qualité non négligeable et plutôt fiable. Merci à eux et merci à tous ceux d'entre vous qui vous êtes impliqués dans les groupes de travail sur ce schéma directeur du numérique. Je suis assez fier de vous le présenter et j'espère que nous pourrons le réaliser en intégralité. Vos remarques sont les bienvenues.

M. LEVREL.– J'ai quelques questions de détail et une question générique pour la présidence. Vous disiez que vous évitiez l'anglais, mais il y a de l'anglais caché parce qu'il y a les sigles DPO et PMO. Pour *data protection officer* (DPO), on dit délégué à la protection des données (DPD) en français. PMO, je crois deviner que cela signifie *project management officer* : c'est qui ? Plusieurs personnes ? Dans le diaporama, on a l'impression que c'est une seule personne.

M. RAKOTOARISOA.– Bonjour à tous. Aujourd'hui, le PMO est un agent de la DSI. Il coordonne, mais les projets numériques sont vus et gérés par la DSI, pas par une seule personne, mais par une équipe ; et nous sommes assistés par un prestataire pour cela parce que c'est un travail à plein temps.

M. LEVREL.– J'ai une question plus générale : le schéma directeur du numérique c'est quoi ? Il y a un document de 62 pages sur le SharePoint : est-ce que c'est ce qu'on appelle le schéma directeur du numérique ? Parce que ce document est un PowerPoint en fait. Je sais qu'il existe des bandes dessinées pour adultes, mais cela fait tout de même un peu livre d'images. En entendant parler de schéma directeur, je m'attendais à voir un texte ou un rapport. 62 pages de diaporama, c'est un peu touffu. Pour un schéma directeur, cela donne une impression un peu artificielle. Nous avons bien conscience que c'est beaucoup de travail et qu'il y a beaucoup de matière ; je ne suis pas en train de minimiser le travail qui a été fait, notamment par le prestataire. Mais la forme est surprenante. Je crois qu'il n'y a pas de vote formel ; heureusement, j'ai envie de dire. On s'attendrait à un document que l'on peut lire, parce que là il y a des boîtes avec des énumérations sans verbe... C'est une accumulation de points, mais on a du mal à dégager une structure, à comprendre vraiment le sens de ce schéma. Ma dernière question sera pour la présidence : combien cela a coûté en prestations externes ? En interne, il y a évidemment le coût du travail des agents.

M. HAINS.– Pour répondre à votre première question, je dirai d'abord que nous avons travaillé dans une certaine urgence. Par exemple, les comités n'arrivaient pas à réunir

tout le monde tout le temps. Par conséquent nous n'avons pas pu prendre le temps de discuter davantage. Les professionnels du prestataire étant aguerris à cet exercice donc il y a eu des copiés-collés méthodologies, c'est certain. Le document est effectivement un PowerPoint assez touffu ; nous aurions pu avoir au contraire un document Word trop léger, comme j'ai pu en voir dans d'autres universités. Il y a plusieurs moyens de présenter. J'ajoute que le document est complété par la feuille de calcul et qu'il contient des calendriers pour chaque programme, qui eux-mêmes sont des conclusions quantifiées à partir de budgets. On pourrait imaginer qu'il manque des explications sur le contexte de chaque projet. Mais c'est notre premier schéma directeur et l'immensité de ce qui est à faire est intimidante, je ne vous le cache pas ; mais on arrive à vivre comme cela.

Le vrai défi numérique pour l'Université, c'est que nous allons manquer d'énergie et de budget – c'est déjà le cas. Il faudra prendre des décisions en conséquence. Pour cela il faut être bien informé et nous serons à votre disposition pour échanger en continu sur tout ce qui n'aura pas été clarifié par le document.

LE PRÉSIDENT.– Je n'ai aucune idée du coût. Ce sont les services qui ont géré la prestation, il n'y a rien de politique là-dedans.

M. HAINS.– C'est plutôt 90 000 pour la prestation. On pourrait chiffrer le temps des personnels, mais c'est un exercice qu'on ne fait pas couramment.

Mme FLEURY.– Les 90 000 euros dont vous parlez correspondent uniquement à la prestation ? Ou est-ce qu'ils incluent la suite, la maintenance, et cætera ?

M. RAKOTOARISOA.– C'est vraiment le coût de l'élaboration du schéma directeur.

Mme FLEURY.– D'accord. J'ai cru comprendre qu'il y aurait une suite avec ce prestataire. Est-ce qu'elle est évaluée ?

M. RAKOTOARISOA.– Le travail de ce prestataire est terminé. Maintenant c'est à l'université de s'en saisir.

Mme CHEVALIER.– Je vais prolonger la remarque de Lucas LEVREL sur la forme du document. Vous avez indiqué qu'il y avait une priorisation, une hiérarchisation des programmes, des objectifs et des éléments transversaux. Quand on regarde ce document – j'aurais du mal à dire « quand on lit ce document » parce que c'est difficile à lire – on a l'impression que tout est dans tout, et réciproquement, avec des raisonnements circulaires. Ce qu'il manque, à mon avis... C'est une bonne annexe,

mais il manque aussi un propos politique explicite sur la manière dont l'établissement compte hiérarchiser les différents thèmes et programmes ; il manque un axe expliquant par où nous allons commencer, pourquoi nous commençons par là et quelle est la logique globale. Ce pourrait être un document plus ramassé, rédigé, que l'on peut lire. Ce serait un très bon document introductif à cette annexe.

M. HAINS.– Merci pour cette remarque. J'entends les défauts de l'exercice. Si on avait pu avoir une ligne politique suffisante pour décrire ce qui est fait, j'aurais été le premier à l'apprécier. Je me suis absenté quelque temps de l'UPEC il y a quelques années et j'ai travaillé pour une entreprise de 200 000 salariés ; elle fonctionnait avec un dixième des logiciels qu'utilise l'UPEC. Nous avons une complexité affolante et des budgets modestes. Évidemment, nous sommes pilotés par des choses politiques et nous allons suivre les objectifs de notre université engagée. Mais les objectifs politiques ne sont pas nécessairement ceux qui sont priorisés. La priorisation s'effectue en fonction du temps et des possibilités dont on dispose. Il y a des projets qui vont tomber, c'est certain. L'état des lieux c'est que nous faisons beaucoup de choses et que nous ne nous en tirons pas trop mal. Il y a des choses qui vont devenir impossibles, que nous n'arriverons pas à réaliser. Il y a par ailleurs nos objectifs globaux, nos thématiques globales, qui sont indirectement liés à chacune des décisions. Nous prenons des décisions parce que nous sommes en retard sur certaines choses et qu'il faut les faire. Par exemple, le projet ADE est en cours parce que la dernière version nous permet de moderniser ce qu'il y a dedans, ce n'est pas une refonte ; nous manquons de main-d'œuvre pour tout mettre à plat. Nous avons mis l'identité à plat et c'est bien, car c'est fondamental, mais sur la gestion des salles et des emplois du temps, sur le lien possible avec les services, nous sommes un peu à la traîne, même si les choses évoluent. Pour revenir à la question, ce sont effectivement des documents bien imparfaits, j'en conviens. Tout ce qu'il y a dedans est utile donc on pourrait imaginer faire des commentaires sur le contenu. En tout cas je vous engage à revenir vers nous pour obtenir des détails concernant tout ce qui a été calculé concernant les projets individuels, c'est un exercice très complet. Je crois qu'une présentation menée par les objectifs de groupes aurait été compréhensible, certes, mais elle n'aurait pas révélé le détail. Et je rappelle que nous avons 40 % des moyens dont disposent les autres universités en termes d'informatique.

M. VALLÉE.– C'est très convenu comme exercice. J'ai des questions plus concrètes. Je voudrais savoir comment cela s'articule. Je vais donner des exemples. Depuis dix ou douze ans, l'annuaire de l'UPEC est ingérable. Le site internet de l'Université n'est pas mis à jour ; en tapant un mot-clé dans la barre de recherche, 15 000 documents sortent donc on ne peut pas trouver une information. Vous parliez d'uniformiser ; me

viennent à l'esprit les adresses mail de l'UPEC. Par exemple, les adresses de l'IUT de Sénart-Fontainebleau se particularisent, avec une identité propre qui n'est ni l'UPEC ni l'Université Paris 12. L'uniformisation n'existe pas. Je ne reçois, dans mes spams, que des mails de l'Université Paris 12 ; je croyais qu'elle était presque morte et enterrée, mais visiblement elle existe encore. Tant mieux, mais nous sommes 3 000 et si certains ont encore des adresses de Paris 12, c'est une porte d'entrée pour les virus. Par ailleurs, vous parliez d'ADE. Il s'agit bien des plannings ?

M. HAINS.– Oui.

M. VALLÉE.– Dans certaines universités, ADE renvoie directement dans les services des maîtres de conférences, et cætera. Il y a des passerelles. Ensuite, concernant la mémoire numérique : combien de temps après le départ d'un agent ses comptes et sa mémoire numérique sont-ils supprimés ? Nous avons déjà échangé à ce sujet. Dernier point : On nous envoie des mails pour nous inviter à télécharger, et cætera, mais si on clique on ne peut pas tout télécharger d'un coup, donc on passe du SharePoint au OneDrive, pour repasser sur le « CA séance en cours » et pouvoir tout télécharger. Je crois qu'il y a une méconnaissance du fonctionnement de tous ces espaces. Peut-être qu'un seul espace ce serait plus facile et plus efficace. Perdre mon temps comme cela m'ennuie. Je ne suis pas informaticien, mais je crois que même si je l'étais j'aurais des soucis. Cela agace les gens. Vous voyez, mes questions sont concrètes.

M. HAINS.– Oui, et je recherche justement ce genre de discussion. Au sujet de votre dernière remarque, je crois malheureusement que c'est l'état de l'informatique dans le monde aujourd'hui. On le voit quand on cherche à communiquer avec l'État français par exemple. Donc effectivement, notre bureautique n'est pas parfaitement unifiée. Hery RAKOTOARISOA répondra certainement mieux que moi à certaines de vos questions. Au niveau de la méthodologie, je propose sans arrêt aux collègues de m'apporter des sujets contrariants ou sur lesquels nous pouvons agir. Ensuite, le site internet est géré par la Direction de la communication plutôt que par la DSI ; il a ses défauts.

M. VALLÉE.– Il faudrait faire du ménage sur ce site internet.

M. HAINS.– C'est possible. Au sujet de Paris 12, je me suis fait la même remarque que vous et la réponse qu'on m'a donnée c'est que juridiquement nous sommes encore Paris 12. Sur le projet ADE, je pense que nous ne sommes pas prêts à aller vers l'intégration avec les services. Parmi vos sept remarques, qui sont toutes très justes,

il y en a un certain nombre sur lesquelles les services centraux n'ont pas la main. Il y a de l'informatique fantôme, il y a des choix faits par les composantes qui ne sont pas des choix centraux.

Mme VILLANUEVA.– Qu'est-ce que cela veut dire « informatique fantôme » ?

M. HAINS.– Cela veut dire que nous n'avons pas la main. Je vous parlais de la quantité de choses que nous faisons. Je suis comme vous, je suis professeur et « je voudrais faire ceci ou cela, mais la DSI m'en empêche, et cetera ». Mais dans une entreprise de même taille, voire beaucoup plus grande, il y a des oui et des non.

M. VALLÉE.– Quand un extérieur envoie un courriel sur une adresse de l'UPEC, le courriel reste sur le serveur de l'UPEC et après je suppose que c'est transféré sur le serveur qui gère les messageries. Donc en termes d'empreinte carbone, cela doit être énorme.

M. RAKOTOARISOA.– Sur les adresses électroniques, effectivement, c'est historique, Paris 12 reste parce que c'est le nom officiel. Je suis là depuis un an et comme il y a encore des gens qui reçoivent des courriels sur leur adresse Paris 12, on nous a demandé de les maintenir. Ce n'est pas plus sûr ou moins sûr de les avoir. La gestion de la vie des comptes numériques est un grand sujet du schéma directeur et nous nous en sommes saisis. La gestion des identités est un vrai projet, qui est déjà lancé.

M. VALLÉE.– Si je pose cette question sur la mémoire numérique, c'est parce que malheureusement certains personnels qui auraient pu avoir un cycle de vie plus long ont eu un cycle de vie trop court. Cependant, ils peuvent encore apparaître dans certaines réunions Teams, et cætera.

M. RAKOTOARISOA.– Il y a vraiment un certain nombre de problèmes sur la gestion des identités. C'est quelque chose dont nous nous saisissons vraiment.

M. BERNARDINO.– Je vous propose que nous avancions, car nous discutons d'éléments très techniques tout de même.

M. HAINS.– J'invite tout le monde à ne pas hésiter à me relayer les problèmes.

M. VALLÉE.– J'ai un huitième point. Ce serait bien d'uniformiser les manières de se connecter avec les *logins* et les *passwords*, parce que cela m'agace.

M. HAINS.– Cela agace tout le monde. Je suis en échange continu sur ce sujet avec le CIDP. Nous avons trouvé une manière facile de faire un affichage disant s’il faut le mot de passe court ou le mot de passe long. Mais il y a des applicatifs derrière qui exigent parfois...

M. RAKOTOARISOA.– C’est vraiment un souci technologique.

M. HAINS.– J’ai des services web personnels qui sont comme cela. Nous en avons tous trente, moi j’en ai huit cents. Parmi ces services, il y en a toujours qui veulent votre nom d’utilisateur ou votre numéro de contrat à la place de votre adresse électronique.

M. BERNARDINO.– Je vous invite à faire la liste des griefs et à l’envoyer à Gaétan HAINS, qui sera ravi. Merci pour la présentation.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Avis relatif à la nomination des membres du CEDIS

M. BERNARDINO.– Nous passons au point sur la nomination des membres du Comité d’éthique, de déontologie et d’intégrité scientifique (CEDIS), présenté par la VP en charge de la recherche.

Un document est présenté.

Mme HÉNIQUE-GRÉCIET.– Nous avons identifié des besoins de restructuration du cadrage CEDIS ; des besoins ont été identifiés côté recherche. Trois composantes sont essentielles sur la conduite responsable de la recherche. La déontologie va plutôt renvoyer à l’ensemble des obligations propres à l’exercice d’une profession. L’éthique de la recherche va concerner les grandes questions que soulèvent certains développements scientifiques dans nos recherches, des questions plus opérationnelles de conformité des protocoles de recherche aux règles de droit et aux recommandations éthiques en vigueur. L’intégrité scientifique renvoie bien sûr aux bonnes pratiques en matière de production et de diffusion des connaissances scientifiques, pour garantir le caractère toujours honnête et rigoureux de notre activité de recherche. Tous ces documents sont disponibles sur le site de l’Office français de l’intégrité scientifique (OFIS), qui est porté par le HCERES.

Une question qui peut par exemple se rapporter à l’éthique de la recherche : est-ce que le consentement libre et éclairé des participants et participantes que je vais

interroger pour mon activité de recherche est en conformité avec l'éthique de la recherche ? Concernant l'intégrité, on peut se demander s'il faut ou non ajouter un coauteur à un article. Au sujet de la déontologie, la bonne gestion du cumul d'activités peut poser question.

Un état des lieux avait donc été fait et le règlement intérieur du CEDIS avait été voté par le CA le 15 octobre 2021. Il indique notamment que la composition du CEDIS est arrêtée par la présidence de l'Université, après avis du CA, en essayant autant que possible de rassembler une pluralité des profils en termes de corps d'agents publics et de domaines d'expertise. Il compte quatre à huit membres, dont l'un assure la présidence, qui peuvent être des personnalités extérieures à l'Université. Les membres sont nommés pour quatre ans par la présidence, à la suite d'un appel à candidatures.

Le CEDIS se voit donc attribuer trois missions : la promotion de la diffusion des bonnes pratiques en termes d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique, la délivrance d'avis sur la conformité à ces règles et de projets relatifs à la formation et à la recherche au niveau national et international, et la fonction de référent et déontologue et de référent à l'intégrité scientifique. Ce sont deux référents que nous devons avoir dans notre université.

Pourquoi restructurer le CEDIS ? Parce qu'il n'y a plus que deux membres : actuellement : Claudia GHICA-LEMARCHAND et Peggy LAFUSTE. Elles ont beaucoup œuvré, puisqu'elles ont des demandes. Mais avec deux membres sur huit, c'est un peu difficile de fonctionner de façon correcte, sans que ce soit ultra-chronophage pour nos collègues. L'idée était donc d'avoir à nouveau quatre à huit membres, de relancer pour cela un appel à candidatures et sélectionner des profils variés.

Un autre objectif de la restructuration du CEDIS c'est de mieux faire le lien avec les autres structures dédiées. Effectivement, dans certaines unités de recherche, dans certaines composantes, dans les organismes nationaux de recherche avec qui nous partageons des unités de recherche, comme le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), il y a des structures qui sont dédiées à l'intégrité scientifique, à l'éthique de la recherche, et cætera. L'idée c'est vraiment de faire un réseau de toutes ces structures qui existent déjà et de créer un dialogue.

Il faut aussi que le CEDIS soit en cohérence avec le DPO – désolée, j'ai aussi le sigle en anglais – le conseiller en hygiène et sécurité, le comité éthique d'expérimentation animale – au niveau de l'établissement on le porte avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) et l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR).

Une fois que le CEDIS sera installé, une charte sera établie. Les membres précédents avaient déjà bien travaillé sur une charte ; elle n'avait pas abouti, mais nous ne repartirons pas de zéro. Par ailleurs, nous créerons une page internet du CEDIS ; c'est

obligatoire puisque nous devons rendre compte du fonctionnement de ce comité dans des bilans d'activités annuels. Et bien sûr il est prévu de la communication, de la formation et de la sensibilisation des personnels à toutes ces questions.

À la suite de l'appel à candidatures que nous avons lancé, nous avons reçu dans un temps assez limité 31 candidatures. Merci à toutes les personnes qui se sont portées volontaires parce que nous avons vraiment besoin de membres. Nous proposons une liste de sept nouvelles personnes, car Peggy LAFUSTE souhaite renouveler sa candidature. Nous proposons aussi une liste complémentaire de membres pour avoir la possibilité de renommer des membres, parce que sur les mandats précédents il y a eu pas mal de désistements. Les candidatures déposées serviront aussi à créer un vivier d'experts, car le CEDIS peut demander à être aidé par des personnes de l'Université ; les saisines sont lourdes et nous sommes parfois obligés de déporter un membre en raison de conflits d'intérêts possibles. Nous avons donc besoin de candidatures. Encore merci à toutes les personnes qui ont candidaté.

M. BERNARDINO.– J'imagine qu'il y a des questions.

M. LEVREL.– On nous demande de rendre un avis sur cette proposition du Président. Dans le tableau, il n'y a que le statut et le corps d'appartenance des différents candidats. Il y a la discipline d'une personne, mais pas celle des autres. Sur le SharePoint, il y a juste ce tableau. Tout cela pour dire que pour rendre un avis informé, il manque des éléments. Il faudrait connaître par exemple la discipline de toutes les personnes candidates pour pouvoir apprécier la diversité des profils.

Une autre remarque : on voit qu'il y a beaucoup de candidatures de maîtres de conférences, mais qu'il n'y en a que deux qui sont retenus en liste principale, contre trois professeurs. Et je sais qu'il y a d'autres candidatures qui ne figurent pas. Je voudrais donc savoir combien il y a de candidatures au total. Cela aurait été bien d'avoir une liste de toutes les candidatures avec les statuts et les disciplines au minimum, peut-être les composantes aussi, pour pouvoir apprécier la diversité et la méthode qui a été retenue. Tout cela pour pouvoir émettre un avis informé.

Mme HÉNIQUE-GRÉCIET.– J'ai dit que nous avons reçu 31 candidatures. Effectivement, nous n'avons pas noté les disciplines. C'est une liste qui est proposée par le Président.

LE PRÉSIDENT.– Il y a eu des lettres de motivation. Les choix ont été faits en fonction de ces lettres de motivation. Je n'ai d'ailleurs pas participé, les choix m'ont été proposés en fonction aussi des équilibres de disciplines. Il y a de l'Économie, des Lettres, du Droit...

Mme HÉNIQUE-GRÉCIET.– Je peux vous les donner de tête, si vous souhaitez les avoir.

M. LEVREL.– Merci de cette précision, mais la discipline serait peut-être plus importante. En Droit par exemple, il y a des informaticiens, des juristes, et cætera. Ce serait vraiment intéressant parce que dans le comité d'éthique, il y a des éthiques propres à chaque discipline. Ce serait bien de voir qu'il y a une pluralité de disciplines, plus que de composantes.

LE PRÉSIDENT.– On vous donnera les informations complémentaires, mais ce comité d'éthique doit être monté assez vite parce qu'il est en carafe depuis longtemps.

M. BERNARDINO.– La liste complémentaire permet de retenir seize candidats sur 31 ; et nous gardons les autres dans le vivier des experts.

LE PRÉSIDENT.– Nous nous félicitons du nombre de candidatures. En fait, nous allons garder tout le monde, nous y avons intérêt. On vous donnera les disciplines sans aucun problème, nous en avons tenu compte.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer à l'approbation. C'est un avis.

Mme HMAMOU donne les procurations.

M. BERNARDINO.– Qui vote contre la nomination des membres du CEDIS ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT.– Nous nous engageons à vous donner l'ensemble de la liste et l'ensemble des disciplines.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1.Approbation du plan de mobilité de l'Université

M. BERNARDINO.– Nous passons aux points sur les ressources humaines. Nous allons inverser l'ordre des points, car Lolita RUBENS a une contrainte et doit partir à 11 h 30. Nous commençons donc par l'approbation du plan de mobilité de l'Université.

Un document est présenté.

Mme RUBENS.– Bonjour, je viens aujourd'hui pour vous présenter le plan de mobilité. Je remercie la Direction de la transformation (DT), et en particulier le pôle « Développement durable et responsabilité sociétale » (DDRS) et Dalissia EL FERTAS qui a beaucoup travaillé sur ce plan.

On se place à la suite des Accords de Paris ; nous devons atteindre collectivement la neutralité carbone d'ici 2050. Nous avons fait notre bilan carbone sur les émissions de l'année 2022, que je vous avais présenté en CA. Peut-être vous rappelez-vous qu'il y avait 38,7 % de nos émissions qui étaient dues aux déplacements des personnels et des étudiants entre leurs domiciles et l'UPEC. On prend en compte les émissions directes, liées à la combustion des carburants, et les émissions indirectes, liées à la production, au transport et à la distribution de carburant.

Nous devons travailler sur les déplacements et donc mettre en place un plan de mobilité. Les objectifs sont multiples : sensibiliser à la mobilité durable, gérer et optimiser nos espaces de stationnement, améliorer l'accessibilité des sites, renforcer les connexions avec les transports en commun et promouvoir des alternatives à la voiture individuelle.

Dans l'état des lieux que nous avons fait, il est apparu que l'offre d'accessibilité a été historiquement très orientée vers la voiture pour la plupart des sites, parce que l'accès en voiture est plutôt efficace ; nous sommes proches d'axes routiers et autoroutiers pratiques. L'accès par les transports collectifs lourds, c'est-à-dire le métro, le RER et le train, est assez inégal selon les sites. Nos sites éloignés sont moins bien desservis que les sites de Créteil, même si cela dépend tout de même d'où on vient. Pour venir à Créteil, certains collègues et étudiants utilisent leur voiture parce que de là où ils viennent les transports collectifs lourds ne sont pas pratiques. L'offre en transports collectifs routiers est pour sa part assez dense ; des voies de bus arrivent sur chacun de nos sites.

L'une des orientations du plan de mobilité, c'est de travailler à la réduction de la place de la voiture particulière – pas forcément d'abandonner la voiture complètement parce que ce serait illusoire pour le moment, mais en tout cas de sensibiliser sur l'impact de la voiture – de repenser l'usage des parkings et de promouvoir le covoiturage. J'en profite pour redire que nous avons un partenariat avec l'application Karos, qui est accessible pour tous les personnels et tous les étudiants et étudiantes : on récupère de l'argent quand on prend des passagers ou passagères et c'est gratuit pour les passagers et passagères. J'essaie de le redire à chaque fois que j'interviens pour que ce soit bien connu ; il y a eu des mailings et des informations, mais je sais que ce n'est pas encore bien connu. Il y aura une nouvelle information au moment de « Bienvenue à l'UPEC », avec un stand pour qu'il y ait le plus possible d'inscrits et

d'inscrites et favoriser ainsi le covoiturage. Par ailleurs, nous allons travailler sur l'augmentation de la part modale des transports en commun et sur l'augmentation de la part modale des mobilités douces avec tout ce que nous faisons sur le vélo.

Vous avez pu voir que dans le plan de mobilité nous avons mis à disposition les cartes des mobilités, qui avaient été créées il y a quelques années dans le cadre des dialogues de gestion, mais qui n'avaient pas été diffusées largement alors qu'il me semble que ce sont des cartes assez intéressantes. Elles indiquent les temps de parcours entre sites, à partir de tous les sites de l'Université, et donnent également des informations en termes de stationnement des vélos.

Nous avons mené une enquête sur la mobilité entre septembre et octobre 2024. Nous avons interrogé l'ensemble des communautés de l'UPEC et 2 339 personnes ont répondu. Vous trouverez les détails dans le plan de mobilité. Nous avons interrogé sur différentes thématiques : les transports en commun, le vélo, la flotte en interne, le covoiturage et le report modal. Ce travail, combiné à un travail réalisé par une promotion de master de l'École d'urbanisme de Paris (EUP) sur le vélo, a permis de développer des fiches-action pour chacune des thématiques. Sur ces fiches il y a des objectifs, les détails de l'action et des indicateurs. En fonction des différents axes, nous n'avons pas toujours d'état des lieux réellement concret. Donc l'idée du plan de mobilité, c'est aussi d'avoir un suivi et un état des lieux qui permettront d'avoir des cibles pour des actions sur lesquelles nous n'avons pas encore de point de départ.

Sur les transports, l'idée c'est de les rendre visibles et de donner de l'information, par exemple des fiches synthétiques mettant en valeur l'offre disponible. Sur le vélo, ce sera un travail sur les places de stationnement, sur le niveau de satisfaction des cyclistes, sur la mise en place de nouveaux ateliers de formation, de sensibilisation, de réparation. Nous avons un atelier de réparation de vélos mardi 8 avril, toute la journée, en partenariat avec le Conseil départemental du Val-de-Marne. Il y avait une trentaine de places et il y a eu une quarantaine de vélos, on voit que cela commence à être connu. Le principe c'est de laisser son vélo, qui est réparé ou entretenu par les personnes de l'association SoliCycle. Nous aurons un autre atelier de réparation de vélos le 22 mai sur le campus André-Boulle ; notez-le si vous n'avez pas pu profiter du premier. Concernant la flotte interne, il s'agit de travailler au covoiturage et à la communication sur le covoiturage ; c'est l'action principale. Avec l'application Karos, nous allons avoir un suivi des personnes qui pratiquent le covoiturage. Nous aurons aussi le nombre de trajets effectués chaque mois par la flotte interne, qui sera peut-être optimisée. Sur le dernier axe, le report modal, l'idée c'est de limiter l'utilisation de la voiture et d'encourager les déplacements à pied, à vélo ou en covoiturage.

Dernière information : je vous avais parlé du label « Employeur pro-vélo » et sur la reconnaissance de l'Université par rapport au vélo, un audit est prévu fin mai, plutôt sur les sites de Créteil. Certains éléments structurants nous manquaient, comme une

enquête sur la mobilité et un plan mobilité ; si vous acceptez notre plan de mobilité aujourd'hui ce ne sera plus le cas. Les événements et la sensibilisation que nous mettons en place devraient à priori nous permettre d'être reconnus par ce label. Je précise que ce sont les sites qui peuvent être labellisés, mais pas l'Université dans sa globalité. Je vous tiendrai au courant des suites.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. LEVREL.– Merci pour la présentation. Le document a dû demander une certaine quantité de travail parce qu'il y a tout de même un document annexe de 96 pages. Il y a des éléments intéressants, mais c'est assez difficile de se repérer dans la masse du document. Je m'attendais à avoir un plan surtout pour l'avenir, même si évidemment il y a un contexte. Mais là il y a énormément de contexte, qui semble additionné, mais pas vraiment structuré. Par exemple, les cartes de mobilité contiennent des informations intéressantes, mais elles arrivent dans le document comme cela, sans lien explicite avec des parties du plan d'action. Il y a également un tableau avec le réseau de transports en commun routiers ; c'est amusant parce qu'il y a deux colonnes vides.

Mme RUBENS.– Nous n'avons pas eu les données avant de vous transmettre le plan, mais l'idée c'est de les récupérer.

M. LEVREL.– C'est un peu bizarre de faire voter un document où il y a un trou dans le tableau. Si on n'a pas les données, on ne met pas les colonnes. Finalement, le plan pour l'avenir est dans l'annexe n°1, ce sont les deux pages de la section 10 ?

Mme RUBENS.– L'annexe n°1 c'est la synthèse des fiches-action. L'étude des étudiants et des étudiantes de l'UPEC, le document dont vous parlez, donne à voir le travail qui a été fait. Cela nourrit notre plan de mobilité, mais le plan de mobilité c'est le premier document. La synthèse, c'est la synthèse du premier document.

M. LEVREL.– Mais ce qui s'appelle l'annexe n°1, c'est dans le premier document ?

Mme RUBENS.– Oui.

M. LEVREL.– Dans l'annexe n°1, il y a une section 10, « Actions proposées », où il y a une liste d'actions. Sur la fiche-action des transports communs, il y a les détails de l'action, mais il n'y a rien que nous puissions faire, ce que je conçois. Dans les détails de l'action, il y a encore un état des lieux : le réseau de transports, les grands projets portés par les partenaires – l'État et la Région Île-de-France. Sauf que nous n'allons

pas construire des routes. Deux sites sont concernés. Il y a ensuite les projets de métro et le nombre d'enseignants et de personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, de santé, sociaux (BIATSS) qui bénéficient d'un remboursement d'abonnement Navigo. Je conçois que nous ne puissions rien faire, mais pourquoi présenter une fiche-action si nous n'avons pas la main ?

Mme RUBENS.– Ce n'est pas que nous ne pouvons rien faire, c'est que nous ne pouvons pas faire des infrastructures. En revanche, grâce aux cartes des campus, nous pouvons donner à voir les déplacements qui peuvent être faits en transports ou à pied et auxquels on ne pense pas forcément, notamment entre les sites. Je suis d'accord avec vous : on ne va pas créer des transports en commun. Cependant, nous pouvons rendre visibles les axes, les transports et les modes de déplacement qui peuvent être utilisés là où on n'a pas forcément l'habitude de les utiliser. Typiquement, pour aller à La Pyramide, on n'a pas forcément besoin de prendre le métro, à pied cela se fait très bien. Parfois, on n'imagine pas les temps de parcours. Donc l'idée c'est plutôt de rendre disponible l'information et de la valoriser. Nous ne modifierons pas les infrastructures, c'est certain ; mais nous avons eu par exemple un dialogue avec la Ville de Créteil : deux bornes de Vélib' étaient prévues, l'une à Créteil Université et l'autre à L'Échat, et nous en souhaitons une supplémentaire au niveau du campus André-Boulle. J'espère que l'arrivée de ces Vélib' incitera au développement des aménagements cyclables dans les rues environnantes. L'UPEC avait élaboré un plan de déplacements en 2014, mais il n'avait finalement pas été voté par le CA. Le plan de mobilité sera donc aussi un point de départ, un état des lieux qui va nous permettre d'avoir des cibles et des objectifs plus précis.

M. BARBOT.– Par rapport au vélo, nous sommes d'accord, nous n'allons pas construire de nouvelles pistes cyclables. Mais ne peut-on pas inciter les collectivités territoriales à faire des choses ? À Créteil et autour de nous, c'est vraiment catastrophique.

Mme RUBENS.– Oui, tout à fait, c'est l'idée. L'atelier de réparation est proposé en partenariat avec le Conseil départemental. Ils sont au bâtiment Eiffel, ils travaillent beaucoup sur la mobilité avec l'idée justement de pouvoir dialoguer avec la Ville de Créteil. Et les Vélib' vont aider à faire bouger les choses. Pendant la période de pandémie, des voies cyclables temporaires avaient été aménagées – c'étaient des marquages au sol – et on peut imaginer qu'elles reviennent. Pour le vélo, c'est certain qu'on peut discuter et on essaie de le faire. Pour les stationnements, nous avons demandé des devis pour ajouter des places, à la Maison des sciences de l'environnement (MSE) notamment puisque nous savons que c'est demandé depuis longtemps. Nous attendons les devis et la validation Direction du patrimoine et du

développement durable (DPDD) ; j'espère qu'on pourra avoir ces nouveaux stationnements assez rapidement. En tout cas, on peut améliorer les conditions au niveau de l'UPEC et être en discussion avec les collectivités territoriales. Les cyclistes ne doivent pas hésiter à répondre au « baromètre vélo » parce que cela permet de donner des notes aux villes en termes de cyclabilité et ensuite des discussions avec les collectivités et les associations.

Mme CHEVALIER.– Une enquête était signalée sur la mobilité, avec un certain nombre de répondants. Est-ce qu'on peut avoir la proportion d'étudiants, de personnels et de personnels enseignants parmi les répondants ? Ma deuxième question concerne la fiche-action relative aux remboursements de pass Navigo. C'est à partir de la réponse au questionnaire ou à partir des données de l'UPEC que nous avons cette information ? Parce que c'est étrange qu'il y ait si peu de remboursements.

Mme RUBENS.– Dans l'enquête on avait 28 % de personnels et 72 % d'étudiants sur les 2 239 répondants, ce qui correspond à 22 % du total des personnels – nous étions plutôt contents de ce chiffre – et 4 % du total des étudiants. Je n'ai pas le détail de l'enquête, mais je peux essayer de le mettre à disposition.

Sur le remboursement des pass Navigo, j'avoue que j'ai un doute. Je regarde... En 2024, 268 enseignants et 403 personnels BIATSS ont bénéficié d'un remboursement. Si c'est dans la fiche-action, ce n'est pas la partie enquête ; 102 enseignants et 90 personnels BIATSS ont un abonnement hors Île-de-France.

Il y a aussi un travail à faire sur le forfait mobilité durable : le covoiturage peut être inclus, tout comme les vélos. Il n'est pas si connu et nous avons certainement une marge de manœuvre. Pour le moment, nous n'avons pas le nombre de personnes qui viennent en covoiturage, ce qui peut être une donnée intéressante. Si on vient en voiture, mais qu'on arrive à covoiturer, ce n'est pas la même chose que si on vient seul en voiture tous les jours. Nous espérons que l'application Karos va permettre un suivi, et donc des actions de sensibilisation. L'état des lieux montre bien qu'historiquement nous sommes très orientés vers la voiture ; de plus c'est efficient, c'est-à-dire que cela fonctionne bien, c'est parfois beaucoup plus facile de venir en voiture, même sur les sites de Créteil.

M. VALLÉE.– Vous avez parlé de parcs à vélos pour la MSE. Cela fait environ dix ans qu'on en parle. Ce serait bien que le devis ne concerne pas seulement la MSE.

Je me suis interrogé sur les temps de trajet qui sont indiqués. Certains pourraient être corrigés. Le campus de Fontainebleau, à 130 minutes, m'a posé un problème. Comment s'organisent les étudiants qui ont des cours là-bas et aussi sur le campus

centre ? Comment font-ils pour effectuer des transferts géographiques relativement rapides entre deux cours ?

M. DUCLOIX.– Je me permets de répondre parce que je suis étudiant là-bas. Pour venir au campus centre, nous mettons plutôt une heure et demie en transports en commun ; je l'ai fait ce matin donc je peux vous le dire. À Fontainebleau, nous avons des problèmes d'amphithéâtres. Il n'y en a qu'un seul pour tous les étudiants donc nous sommes obligés de nous déplacer à l'IUT de Fontainebleau qui se trouve à trente minutes à pied ; cela favorise plutôt le vélo et la voiture, y compris le covoiturage. C'est une situation compliquée pour les étudiants, car ce sont des déplacements quotidiens : le matin nous avons cours sur le campus de Fontainebleau et l'après-midi à l'IUT.

LE PRÉSIDENT.– L'aménagement de Damesme , qui est aujourd'hui acté par le préfet et la présidente de Région, prévoit un amphithéâtre. Cela va se faire, c'est une question de tempo. L'immobilier, ce sont toujours des temps assez longs. Mais il y aura bien un amphithéâtre.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote d'approbation du plan mobilité de l'université.

Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

3.2.Approbation de la charte du temps de travail

M. BERNARDINO.– Le point suivant, l'approbation de la charte du temps de travail, est présenté par Aline MOULIN.

Mme MOULIN.– Bonjour, nous vous avons adressé deux chartes que nous avons retravaillées cette année : la charte d'organisation du temps de travail des personnels BIATSS et la charte des personnels contractuels. Ces deux documents ont été travaillés en groupe de travail avec les représentants du personnel et ont été présentés en CSA. Pourquoi est-ce que nous avons repris ces deux documents ? Tout d'abord parce que tout le monde nous indiquait qu'ils étaient trop longs, trop fastidieux, trop lourds, trop compliqués. Donc nous avons voulu faire un travail un peu esthétique pour faciliter la compréhension de tous. Cela nous a donné l'occasion d'actualiser ce document, d'y intégrer les nouveautés réglementaires, d'ajuster tout cela. Et nous en avons aussi profité pour nous questionner sur certains sujets.

Concernant l'organisation du temps de travail, la charte a été présentée en CSA et n'a pas recueilli l'unanimité puisqu'il y a eu huit abstentions, un vote défavorable et un vote favorable ; l'avis est réputé rendu. Nous avons retravaillé la forme et nous avons ajusté. La petite note qui accompagne le document reprend ces points. Le congé menstruel est indiqué, en sachant que nous n'allons pas le proposer cette année puisqu'il n'est pas encore tout à fait autorisé réglementairement ; si cela est possible pour les étudiantes, ce n'est pas encore possible pour les salariés. Pour autant, nous le traçons pour simplement dire que nous l'avons en tête et que le jour où cela sera autorisé nous serons ravis de le mettre en œuvre. Nous avons actualisé un certain nombre de choses, en intégrant par exemple le parcours de procréation médicalement assisté (PMA) comme une possibilité d'autorisation d'absence au titre des examens médicaux. Nous avons précisé les données concernant le congé maternité et nous avons ajouté un dispositif pour accompagner les personnes qui souhaitent déposer un dossier de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ; ce sont des dossiers qui sont extrêmement compliqués donc nous donnons la possibilité de quitter le lieu de travail deux après-midi par an, accompagné du référent handicap, pour faire ces démarches. Pour le reste, vous l'avez vu, ce sont des précisions. Il y a une histoire de générations : nous, nous savons pourquoi nous avons autant de jours de congés, mais peut-être que pour les nouvelles générations il faut rappeler les règles et leurs historiques.

Mme FLEURY.– Vous nous avez dit que cette remise à plat avait pour objectif de simplifier, de toiletter, de se mettre en accord avec l'évolution de la réglementation. Mais est-ce qu'il y a un lien avec l'observation de la Cour des comptes sur le temps de travail des personnels BIATSS ?

Mme MOULIN.– Pas du tout.

Mme FLEURY.– Lors d'une présentation précédente, Lolita RUBENS nous avait parlé de l'engagement et avait évoqué le dispositif pour les proches aidants. Je ne l'ai pas vu. Est-ce que cela concerne seulement les proches aidants ayant un lien de parenté ? Cela concerne-t-il aussi les personnes qui sont proches géographiquement ?

Mme MOULIN.– Le congé pour proches aidants existe, il est réglementaire. De mémoire, il fonctionne par périodes de trois mois. Il suffit d'aller sur service-public.fr et de justifier qu'une personne ascendante ou descendante a besoin de votre présence. C'est malheureusement beaucoup utilisé dans le cadre de l'accompagnement de la fin de vie. Nous en avons peu et nous nous en réjouissons.

Mme FLEURY.– Vous ne l’avez pas intégré dans le document ?

Mme MOULIN.– Parce que ce n’était pas une nouveauté.

Mme FLEURY.– Auparavant, il apparaissait 45 jours de congés et deux jours de fractionnement. Maintenant, il apparaît très clairement 25 jours de congés et 20 jours de récupération de temps de travail (RTT). C’est pareil d’un point de vue arithmétique, c’est 45 jours. Mais cela pourrait avoir des conséquences potentiellement négatives si la législation nationale sur les 35 heures et les jours de RTT évoluait. Ce n’est pas complètement une vue de l’esprit, vu le contexte.

Mme MOULIN.– Ce n’est pas plus que la loi, c’est l’application de la loi. Même en écrivant 45 jours, cela ne l’inscrirait pas dans le marbre. C’est plutôt pédagogique comme manière de présenter les choses.

Mme FLEURY.– Je pense qu’il faudra un accompagnement des équipes parce que quand les gens vont lire cela...

Mme MOULIN.– Non je ne crois pas, car ce sont tout de même des congés.

M. LEVREL.– J’ai une question un peu générale sur la nature de ce document parce que dans l’introduction il est écrit : « cette charte (ou circulaire) ». Je ne suis pas juriste, mais pour moi une circulaire c’est quelque chose qui décrit l’application de textes réglementaires, juridiques, qui est établi par la hiérarchie, qui s’impose aux agents. Alors qu’on a plutôt tendance à entendre parler de charte quand c’est un ensemble de bonnes pratiques et que la personne concernée va la signer. Je pense par exemple aux chartes de la laïcité dans les établissements scolaires. Pour moi, chartes et circulaires ne sont pas des choses équivalentes. Et par ailleurs, dans l’annexe de la charte, il y a une charte. Une charte dans la charte, ce n’est plus une charte. La structure est un peu étonnante et c’est difficile pour nous de savoir sur quoi nous votons. Le document mélange un rappel de la loi et ce qui est décidé localement. Ensuite, il y a une erreur en page 13 où il est écrit que la mise en œuvre de telle loi aboutit à déduire une journée de congé par tranche de douze jours de RTT ; c’est par tranches de douze jours de congé ou d’arrêt maladie. On enlève des congés quand on a des RTT, c’est un peu bizarre.

Mme MOULIN.– Non, ce sont des RTT, c’est très juste.

M. BERNARDINO.– On enlève des RTT quand il y a des congés maladie.

M. LEVREL.– C'est écrit qu'on déduit une journée de congé par tranche de douze jours de RTT. Ce n'est pas plutôt qu'on supprime une journée de RTT par tranche de douze jours de congé maladie ?

Mme MOULIN.– Oui, c'est cela.

M. LEVREL.– Je reviens à ma question principale : sur quoi votons-nous ?

Mme MOULIN.– Vous n'allez pas voter sur l'aspect réglementaire, sur la loi. Vous votez sur tout le périmètre qui relève de la charte, de la politique d'établissement.

M. LEVREL.– Dans le document, certaines parties sont en vert : ce sont les modifications par rapport au document antérieur. Mais nous n'avons pas de distinction visuelle entre ce qui relève de l'application du droit et ce qui est local, ce sur quoi nous avons une prise et ce sur quoi nous pourrions débattre.

Mme MOULIN.– Nous avons précisé au maximum chaque fois qu'il y a une loi ou un décret ; vous le voyez par paragraphe. Et vous avez le tableau récapitulatif en fin, où pareillement nous avons précisé au maximum chaque fois qu'il y avait un texte de loi.

M. LEVREL.– J'ai parfaitement vu que toutes les dispositions de loi sont bien spécifiées, merci. Mais c'est le contraire que je voudrais, c'est-à-dire voir ce sur quoi nous pouvons agir. Le rôle du CA c'est de prendre des décisions, pour administrer l'Université. Il faut lire tout le document et déduire à chaque fois si telle mesure est dans la loi ; il faut aller consulter la loi pour le savoir.

M. BERNARDINO.– C'est assez étonnant parce que nous avons déjà eu ce débat au sujet des lignes directrices de gestion et on nous avait demandé un document qui rappelle la loi et le réglementaire, qui ne contienne pas uniquement les dispositions propres à l'établissement.

M. LEVREL.– Je ne demande pas d'expurger la charte. Mais ici nous devons prendre une décision. Et je trouve très étonnant qu'il n'y ait pas eu de consensus en CSA ; il y a eu une seule voix pour.

LE PRÉSIDENT.– Oui, mais cela...

M. LEVREL.– Ce serait bien de ne pas mépriser le travail du CSA.

LE PRÉSIDENT.– Je ne le méprise pas. Des consensus en CSA, je n'en ai pas vu souvent.

Mme MOULIN.– La seule chose qui relève de la politique d'établissement finalement c'est le congé menstruel. Comme je l'indiquais, nous n'avons pas le droit de créer ces congés aujourd'hui donc nous ne le faisons pas. Donc ce qu'il y a dans ce document c'est la loi et rien que la loi. Ce qui relève de la politique d'établissement c'est comment on applique le télétravail. La charte du télétravail, c'est la politique d'établissement. La loi nous dit que nous pouvons aller jusqu'à trois jours, mais nous choisissons de n'autoriser que deux jours par semaine. La charte du télétravail relève vraiment de la politique d'établissement, tout le reste c'est l'application de la loi. Alors pourquoi faisons-nous ce document ? Parce que nul n'est censé ignorer la loi, mais il n'empêche que nous l'ignorons tous. Donc c'est simplement pour porter cela à la connaissance de nos collègues. On pourrait peut-être se passer de vous le présenter, mais nous faisons ce travail pour informer et homogénéiser la pratique. Sur la charte du télétravail, nous avons passé des heures à discuter sur la manière de comprendre le texte de loi – Benoît VALLÉE peut en témoigner – et c'est pour cela que nous avons fait ce travail de simplification. Et je remercie vraiment les participants aux trois groupes de travail ; nous nous sommes réunis souvent avec les représentants du personnel. Et nous ne sommes pas arrivés à un consensus sur le vote parce que les représentants du personnel n'étaient pas d'accord entre eux non plus.

M. VALLÉE.– Effectivement, cela précise ce qui est écrit dans la loi. Pour prendre un autre exemple, la loi dit que les personnels BIATSS peuvent avoir jusqu'à 19 jours de récupération et à l'UPEC il a été décidé de baisser ce plafond et de permettre en échange le versement de davantage de jours sur le compte épargne-temps (CET) – on passe de sept à dix jours – alors que la loi dit que si on prend 20 jours de congé on peut mettre tout le reste sur son CET. Cela explique sans doute le vote. En général le dialogue social permet de ne pas avoir moins que ce que dit la loi...

Mme MOULIN.– Nous n'avons pas moins. La loi dit que le CET ne peut pas augmenter de plus de dix jours.

M. VALLÉE.– Nous parlons de flux. Nous pourrions en mettre 20, comme le dit la loi.

Mme MOULIN.– Et en ressortir dix, pour qu'il n'en reste que dix.

M. BERNARDINO.– Nous avons gardé l'appellation de charte, car le document s'appelait « charte » auparavant. Je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas eu de changement sur les procurations. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Il y a sept abstentions. Procurations abstentions ? Il y en a une. Merci.

3.3.Approbation de la charte des personnels contractuels BIATSS 2025

Mme MOULIN.– Celle-ci a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du CSA. Nous avons ramené le document à 24 pages au lieu de 36 ; nous avons sorti des paragraphes relatifs aux recrutements puisque nous avons fait un guide du recrutement ; nous avons allégé les paragraphes sur le temps de travail et les congés puisque nous avons la charte du temps de travail ; nous avons retravaillé et simplifié le paragraphe sur la santé ; surtout, les paragraphes concernant les contrats et la rémunération ont été entièrement revus et réécrits. À ce propos, je vous dis tout de suite qu'il y a une erreur en page 18, sur les grilles ; nous vous promettons de corriger. Ce qui fait le quotidien de nos journées de travail c'est de discuter des niveaux de rémunération des personnes que nous recrutons, donc nous avons véritablement besoin d'un document de cadrage. Ce tableau indique les minimums perçus en respectant la grille de référence des fonctionnaires, des corps et des grades. C'est aussi pour expliquer que de temps en temps la précarité liée à un contrat est un peu rémunérée. Vous aviez déjà voté une grille de reprise d'expérience.

M. LEVREL.– Il y a une bonne intention, mais je trouve la rédaction de ce document un peu étrange. Il est rédigé à la première, à la deuxième et à la troisième personne, avec des changements incessants. « Mon contrat » ou « ma rémunération » dans le sectionnement, je trouve cela passablement infantilisant. Dans le texte, heureusement, il n'y a pas cela ; mais il y a des alternances entre « vous », qui s'adresse à l'agent, et puis « l'agent » ou « ses obligations ». Le statut du texte est donc très ambigu : à partir du moment où c'est écrit « vous », on a l'impression que l'agent doit signer le texte pour dire « je m'engage à ». Quand c'est à la troisième personne, c'est plutôt la réglementation. Ces changements sont parfois presque dans la même phrase, dans deux paragraphes successifs. Encore une fois, nous ne savons pas vraiment sur quoi porte notre décision. Et il y a d'autres erreurs, des choses bizarres. C'est peut-être lié au fait que la réglementation et ce qu'on décide en local, c'est discordant. En page 10, il est indiqué qu'à l'UPEC la période d'essai des agents contractuels est d'un jour ouvré par semaine de durée de contrat ; autrement dit, si vous avez un contrat de dix semaines, vous avez une période d'essai de dix jours. Il y a un tableau des durées maximales de périodes d'essai. Il se trouve que si on

applique la règle d'un jour par semaine de durée de contrat, cela dépasse quasiment toujours la durée maximale indiquée dans le tableau. Si cette règle est une décision locale de l'UPEC, elle est largement excessive pour tous les contrats supérieurs à quatre mois. Le calcul est très simple à faire. Si le tableau c'est la loi, cela veut dire qu'à l'UPEC on essaie d'aller au-delà de la loi et qu'on prend une disposition qui a tendance à précariser des agents plus qu'ils ne devraient l'être. Concernant la rémunération des agents contractuels – c'est le tableau où une erreur avait été repérée – et la valorisation des années d'expérience : est-ce que c'est notre décision ou pas de prendre en compte 50 % des douze premières années dans le public et 75 % au-delà ? Est-ce une décision de l'UPEC ou une disposition légale ?

Mme MOULIN.– Il n'y a pas de disposition légale concernant la rémunération des contractuels, Monsieur. C'est libre, puisque c'est contractuel.

M. LEVREL.– Donc c'est une décision de l'UPEC de dire, si j'ai bien compris, que les contractuels sont rémunérés sur la même grille que les fonctionnaires, mais qu'on ne valide que la moitié de leur ancienneté ?

Mme MOULIN.– C'est cela.

M. LEVREL.– C'est bien d'avoir l'explication. Je suis un peu étonné que le CSA ait voté à l'unanimité parce que, moi, je trouve cela extrêmement défavorable.

Mme MOULIN.– C'était une demande du CSA. Il nous faut des documents de cadrage parce que tous les jours, plusieurs fois par jour, nous construisons des estimations financières que nous adressons à des candidats et il nous faut des repères.

M. LEVREL.– Je ne discute pas du tout l'existence de repères. Je dis qu'on nous fait voter un calcul...

Mme MOULIN.– C'est un calcul minimum, en dessous duquel on ne va pas.

M. VALLÉE.– Ce sont les critères et les chiffres qui sont repris lorsqu'un fonctionnaire réussit son concours...

Mme MOULIN.– Exactement. C'était la demande des représentants du personnel de ne pas proposer une règle plus avantageuse pour les contractuels que pour les titulaires.

M. VALLÉE.– C’était surtout l'idée que le montant proposé par l'UPEC repose sur quelque chose. Je n'ai pas aimé que vous disiez que c'est un minimum. Ce n'est pas ce que nous avons dit ; nous avons dit que cette règle s'appliquerait.

Mme MOULIN.– Vous savez aussi bien que moi que si on appliquait cette règle strictement, il y aurait des postes qui seraient vacants trop longtemps. Il faut essayer de juger ce qui met en danger le fonctionnement d'un service. Mais c'est ce que nos quatre chargés de recrutement appliquent au quotidien ; il leur faut cela.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer au vote sur cette charte. Il n'y a pas de changements dans les procurations. Qui vote contre ? Deux votes contre. Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci pour le vote. Et merci à Aline MOULIN.

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.1. Présentation de l'évaluation des IUT Créteil–Vitry et Sénart–Fontainebleau par la CCN – Vague E

M. BERNARDINO.– Les directeurs des IUT vont présenter l'évaluation par la Commission consultative nationale (CCN). Cette présentation a été faite au préalable à la CFVU pour ce qui concerne la formation.

Un document est présenté.

Mme FAURE.– Bonjour à toutes et tous. Nous nous sommes mis d'accord, avec Lounès CHELGHOUM, directeur de l'IUT de Sénart–Fontainebleau, pour vous présenter le processus d'évaluation par la CCN des IUT en une diapositive. C'est un processus qui souvent n'est pas connu, il vient compléter celui du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) pour l'ensemble des IUT. Ce processus ne se passe pas sous l'angle des formations, mais sous l'angle du pilotage des IUT. De ce point de vue, il est demandé à chaque directeur d'IUT en évaluation de produire deux documents : un premier fichier avec des indicateurs chiffrés concernant un certain nombre de thématiques – les flux en entrée et en sortie, avec les recrutements via Parcoursup, mais aussi les passerelles entrantes et sortantes en cours de formation, les taux de réussite et de passage, les budgets des IUT et les ressources humaines – et un fichier qualitatif en trois parties, qui est disponible sur le SharePoint. La première partie du second fichier fait écho aux suites de la précédente évaluation et présente l'évolution de la stratégie mise en place depuis la

dernière évaluation. La deuxième partie dresse un état des lieux de l'environnement de l'offre de formation en treize « capacités à » : capacité à gérer un budget, capacité à faire réussir les étudiants, et cætera. La dernière partie présente la stratégie à venir, les projets et les perspectives. Et pour compléter ces deux documents, il y a systématiquement une visite sur site, pendant une journée, effectuée par un binôme d'experts. À la fin de tout ce processus, la DGESIP reçoit le rapport d'expertise, qui vient compléter les rapports du HCERES. C'est éclairé par tous ces éléments que la DGESIP décide des accréditations pour les IUT.

Concernant l'IUT de Créteil-Vitry, je commence par une petite carte d'identité. Nous proposons actuellement huit bachelors universitaires de technologie (BUT), six licences professionnelles dites suspendues, c'est-à-dire en un an après un bac +2. Nos huit BUT sont portés par huit départements qui sont implantés sur deux sites : quatre à Créteil et quatre à Vitry. Cette année nous accueillons 1 850 étudiants, dont 560 sont des alternants. La charge d'enseignement en termes d'heures est assez élevée – c'est souvent une caractéristique assez forte des IUT – puisque nous sommes à 65 000 heures d'enseignement, dont 40 % sont sous forme de travaux pratiques. Six de nos huit BUT sont scientifiques, avec un côté expérimental fort.

Il y a eu quatre recommandations à la suite de l'évaluation précédente. Il y a eu d'abord la demande de mise en place d'un dispositif d'évaluation des enseignements. Cela fait écho à un certain nombre de retours qu'a fait le HCERES, sur la vague actuelle, sur l'ensemble des formations de l'UPEC. Nous nous inscrivons dans le dispositif d'évaluation des formations mis en place par l'UPEC, mais l'IUT n'a pas un très fort taux de réponses. Nous avons encore une marge de progrès aussi sur l'évaluation des enseignements qui est mise en place par un certain nombre d'enseignants, mais qui n'est pas formalisée au niveau de l'ensemble de la composante. Il nous a ensuite été demandé de poursuivre le travail sur l'offre de validations des acquis de l'expérience (VAE). Le déploiement de la réforme du BUT, qui nous a beaucoup occupés depuis 2021, nous a quelque peu détournés de ce travail sur l'offre de VAE. Donc cela constitue un axe de progrès pour la suite. Le troisième point c'était d'améliorer la réussite des étudiants, et particulièrement de ceux issus des filières technologiques. Sur l'ensemble de l'IUT, de gros progrès ont été constatés. À l'époque de la dernière évaluation, nous avons un taux de réussite en deux ans de l'ordre de 35 % pour les bacheliers issus de filières technologiques, ce qui était très bas. Nous n'avons pas encore beaucoup de recul puisque le BUT a été mis en place en 2021 et que nous avons eu nos premiers diplômés en 2024 ; néanmoins, le taux de passage entre la première et la deuxième année de BUT – c'est le couperet parce que le taux de réussite en deuxième et en troisième année est très élevé – s'élève maintenant à 55 % pour les bacheliers technologiques. Donc nous avons fortement augmenté le taux de l'époque. Le dernier point concernait la part des professionnels dans les formations de l'époque.

Là-dessus nous avons aussi constaté de nets progrès : nous étions à 6,5 % du volume horaire assurés par des professionnels lors de la dernière évaluation et nous sommes actuellement à 10 % sur la première et la deuxième année de BUT et à 22 % sur la troisième année. Nous avons là aussi progressé, même si nous n'atteignons pas l'objectif fixé par l'arrêté du 6 décembre 2019, à savoir que 25 % du volume horaire doit être assuré par des professionnels en BUT. Nous rencontrons des difficultés – c'est un peu général sur l'ensemble des IUT en France – pour atteindre ce taux, compte tenu d'un certain nombre de contraintes : il faut trouver des vacataires et la rémunération n'est pas forcément à la hauteur de leurs attentes.

Je vais vous faire un petit résumé des axes de travail qui ont été les nôtres, en dehors des réponses aux quatre recommandations que je viens de présenter. Concernant les aspects relatifs à la formation, évidemment la réforme du BUT nous a beaucoup occupés. Avec cette mise en place en 2021 nous avons dû réfléchir aux différents parcours que nous souhaitions mettre en œuvre, puisqu'initialement il y avait 24 spécialités de diplôme universitaire de technologie (DUT), qui se sont transformées en 24 spécialités de BUT, mais qui ont donné lieu à la naissance de 88 parcours différents potentiels. Nous avons choisi dans ce bouquet les parcours qui nous semblaient les plus appropriés. Nous avons aussi fait évoluer notre offre en licence professionnelle puisque nous en avons six à l'heure actuelle et que nous en avions 18 à l'époque du DUT. Au moment de la mise en place de cette réforme, faute de ressources humaines et de bâtiments, nous avons fait des choix ; nous avons décidé de fermer douze de nos licences professionnelles. Cela dit, un certain nombre d'entre elles se sont bien intégrées dans les troisièmes années de BUT, notamment via ce que l'on appelle l'adaptation locale. Il existe un référentiel de compétences national pour les programmes de BUT, qui est écrit à 100 % dans nos référentiels de compétences. Il existe aussi un référentiel de formations qui retrace tous les contenus pédagogiques, mais celui-ci n'est écrit qu'à 70 % nationalement, 30 % étant à la charge de chacun des établissements : c'est ce qu'on appelle l'adaptation locale. Grâce à cette adaptation locale, nous avons pu adapter nos troisièmes années de BUT, en les colorant pour certaines sous l'angle des anciennes licences professionnelles que nous proposons. Et nous en avons gardé six qui ne s'adaptaient pas aux troisièmes années de BUT et qui étaient vraiment de niches très spécifiques. Nous avons aussi mis en place, lors de cette réforme, nos référentiels de formation sous l'angle de l'approche par les compétences (APC), ce qui nous a conduits à réinterroger toutes nos pratiques et à mettre en œuvre notamment ce qui s'appelle des situations d'apprentissage et d'évaluation, des nouveaux objets pédagogiques pendant lesquels nos étudiants sont en mise en situation professionnelle. Je vais peut-être aller plus vite sur les autres points. Pendant cette période, nous avons aussi renforcé l'alternance en tant que levier de professionnalisation puisqu'un autre des objectifs

qui nous est assigné dans l'arrêté du 6 décembre 2019 c'est que 50 % de nos diplômés s'insèrent professionnellement à la fin des trois ans. La plupart de nos parcours sont ouverts à l'alternance dès la deuxième année et toutes nos licences professionnelles sont en alternance. Nous avons fait un gros travail sur la réussite – cela fait écho à un des points d'amélioration que j'ai présenté tout à l'heure – avec la mise en place d'une commission pédagogique et d'une direction adjointe dédiée, d'un certain nombre d'actions pour essayer d'améliorer les taux de réussite et d'un certain nombre d'actions pour bénéficier d'un environnement propice à la réussite et au bien-être parce que nous pensons que cela contribue à une meilleure réussite. Pour cela nous participons par exemple aux appels à projets de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) et nous mettons en place toute une campagne de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles à l'attention de nos étudiants de première année. Nous avons aussi travaillé sur l'attractivité de nos formations, en mettant en place tout un réseau d'ambassadeurs étudiants et enseignants, soit un réseau de 60 personnes pour l'IUT. Cela a conduit à une augmentation régulière du nombre de candidatures via Parcoursup : 28 000 candidatures pour l'IUT de Créteil-Vitry en 2024 et, d'après les derniers chiffres, 10 000 candidatures supplémentaires cette année, soit 38 000. Nous sommes aussi en train d'établir des passerelles, en essayant de les formaliser le plus possible, pour les étudiants de brevet de technicien supérieur (BTS) qui commencent à arriver dans nos troisièmes années de BUT, notamment via le Contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP) de l'Université ; nous sommes intégrés dans le projet de mise à niveau pour des BTS qui, en amont de leur arrivée en troisième année, bénéficieront de semaines de remise à niveau. Nous allons par ailleurs continuer à œuvrer à l'accueil de publics diversifiés, car nous y sommes très attachés. Nous accueillons des sportifs de haut niveau et nous avons commencé à faire émerger un projet d'accueil des publics en situation de handicap, avec un accompagnement très spécifique. Nous sommes en train de construire un réseau de référents à l'intérieur de l'IUT, au niveau central, mais aussi dans chacun des départements, avec des personnes formées. La période d'évaluation a été compliquée, car elle a inclus la crise sanitaire. Nous avons dû relancer toute la partie d'internationalisation des parcours, via des stages et des semestres à l'étranger. Nous avons aussi mis en place des partenariats, notamment avec le (*inaudible*). Sur la partie des formations, nous avons aussi œuvré pour la mise en place dans nos différents référentiels de thématiques en lien avec le développement durable et la responsabilité sociétale. Et nous sommes inscrits dans un partenariat mis en place par l'ensemble de l'Université avec la fondation Mosaïk, qui lutte contre les discriminations à l'embauche. De façon un peu plus transversale, nous avons continué à consolider notre adossement à la recherche ; nous sommes l'un des seuls IUT en France à avoir deux laboratoires rattachés d'un point de vue administratif et financier et nous en

sommes fiers. Nous avons créé une direction adjointe dédiée à la recherche et nous travaillons à une politique de valorisation de la recherche en IUT. 65 000 heures d'enseignement, c'est assez élevé et on nous dit que les enseignants d'IUT sont tellement pris par l'enseignement qu'ils peuvent être amenés à délaisser la recherche, ce qui n'est absolument pas le cas. Pour finir, deux nouveaux départements ont été créés sur le site de Vitry pendant la période d'évaluation, ce qui a eu beaucoup de conséquences sur le fonctionnement de l'ensemble de l'IUT : un département « Gestion des entreprises et des administrations » en 2019 et un département Informatique en 2022. Lors de la dernière évaluation, nous avions 350 étudiants sur le site de Vitry et nous en avons actuellement 850.

Parmi les thématiques en lien avec le CA – je vais essayer d'aller vite – il y a quatre problématiques spécifiques. Il y a d'abord les bâtiments. Sur nos deux sites, les bâtiments sont en très forte pression, notamment à cause du passage à trois ans qui a impliqué une augmentation de l'occupation de nos salles. Les situations d'apprentissage et d'évaluation nécessitent une occupation des espaces assez forte puisque pendant ces heures les étudiants sont en situation d'autonomie. Mais même en autonomie, ils ont parfois à travailler sur du matériel dédié, donc nous avons besoin d'espaces pour les faire travailler de cette façon. En lien avec les thématiques émergentes dans ces nouveaux programmes de BUT, nous avons dû réoccuper nos espaces de manière un peu différente. Concomitamment, sur le site de Créteil, les travaux du Grand Paris nous ont poussés à réorganiser certaines salles, notamment en raison de nuisances, ce qui a engendré un certain nombre de travaux. Sur le site de Vitry, l'ouverture des deux départements supplémentaires a engendré un certain nombre de problématiques. Le département « Gestion des entreprises et des administrations » a été ouvert à l'époque des DUT, donc dans des locaux en location configurés pour deux années de formation ; nous sommes depuis passés à trois années de formation, ce qui engendre une certaine tension sur les locaux. Nous les louons jusqu'en 2027 et il y a un projet sur le site de Vitry, en lien avec le bâtiment Trapèze, qui j'espère verra le jour et permettra à ce département de s'implanter de façon pérenne. Nous avons ouvert le département Informatique à locaux constants, donc nous avons poussé les murs, réorganisé les différents bâtiments pour pouvoir l'accueillir ; à l'heure actuelle il compte tout de même 250 étudiants.

Concernant les ressources humaines, l'IUT de Créteil-Vitry compte 130 enseignants et enseignants-chercheurs et 57 % d'enseignants-chercheurs. Là aussi c'est souvent une petite caricature de dire que beaucoup d'enseignants issus du second degré sont affectés en IUT. Nous sommes plutôt tournés vers la recherche, comme je le disais tout à l'heure, avec 57 % d'enseignants-chercheurs. Sur la période, avec l'ouverture des deux départements, nous avons évidemment un nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs qui a augmenté. Il y a eu des créations de postes sur crédits

fléchés. Nous avons 57 personnels BIATSS, dont 24 % de catégorie A. Sur la période c'est assez faible, compte tenu notamment de l'augmentation de la complexité des référentiels de formation. Nous nous attachons à faire en sorte que ce taux de catégorie A augmente pour faire face à l'augmentation nécessaire des compétences. Une des particularités des IUT c'est que nous sommes tenus de faire intervenir des personnes issues des milieux sociaux économiques et nous comptons chaque année 250 intervenants professionnels. Nous avons progressé sur ce point par rapport à la dernière évaluation, mais nous ne sommes toujours pas aux 25 % attendus. Peut-être un petit focus sur l'année 2024, du côté des ressources humaines ? L'année a été assez particulière parce que marquée par beaucoup de vacances de postes BIATSS et par beaucoup de départs d'enseignants du second degré.

En ce qui concerne le budget de l'IUT de Créteil-Vitry, la masse salariale s'élève à 15 millions d'euros. Elle est évidemment en augmentation sur la période en raison des créations de postes que j'ai évoquées. Les ressources propres de l'IUT s'élèvent à 3,5 ou 4 millions d'euros ; elles proviennent grandement des formations en apprentissage, mais aussi d'un certain nombre d'actions que nous menons en parallèle. Elles sont consacrées en grande partie aux dépenses de personnel et aux dépenses liées au site de Vitry. Comme tout le monde, nous avons subi un contexte budgétaire sous tension sur cette période, avec des mesures qui ont conduit l'IUT à devenir contributeur net pour 2025. Ce n'est pas tout à fait dans la période d'évaluation, mais c'est tout de même à préciser compte tenu des différentes mesures qui ont été prises, notamment dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre financier (PREF), et compte tenu du contexte sous tension. Comme la plupart des ressources propres proviennent de l'apprentissage, nous sommes soumis aux mêmes incertitudes que tout le monde, que toutes les composantes et toutes les formations qui proposent beaucoup de formations en apprentissage, quant aux financements de cette voie. Néanmoins, une particularité qui est un peu historique c'est que nous avons des taux d'exécution budgétaire qui sont très élevés : nous sommes chaque année entre 90 et 100 % de taux d'exécution.

Pour finir, du point de vue de la gouvernance, nous sommes structurés en différents conseils : un conseil de gestion de l'IUT qui est réglementaire, un comité scientifique, un conseil de direction qui est constitué des chefs de département et de services et de toute l'équipe de direction, et huit conseils de département. Cela permet une gouvernance structurée, transparente, participative. Nous nous réunissons beaucoup ; j'organise des réunions de direction tous les quinze jours le lundi matin. Nous échangeons sur tous les aspects, y compris budgétaires, pour que chaque département puisse fonctionner en connaissance de cause.

Je termine avec les perspectives pour la période 2025-2030. Nous avons articulé nos priorités autour de quatre points. En premier lieu il y a la consolidation de la réussite.

L'IUT au sens large a progressé, mais nous avons encore du travail, notamment sur les abandons, car nous avons encore des taux d'abandon assez importants parmi les bacheliers issus de filières technologiques. Nous avons mis en place un plan d'action à ce sujet, notamment en lien avec le Centre d'ingénierie et de développement pédagogique (CIDP) avec la mise en place à partir de l'année prochaine d'ateliers autour de la motivation. Nous continuons à travailler autour de cet accueil inclusif dont j'ai parlé et autour de la lutte contre les discriminations ; c'est toujours dans notre feuille de route pour la période à venir. Nous souhaitons continuer à mettre en œuvre une politique partenariale ambitieuse, en travaillant plus spécifiquement sur notre réseau d'albumis et sur la formation tout au long de la vie puisqu'avec la VAE nous avons été un peu occupés à autre chose sur la période qui vient de s'écouler ; donc nous avons encore du travail là-dessus pour la période à venir. Nous avons commencé à structurer tout cela. Il y a un service interne à l'IUT autour des partenariats avec les entreprises qui va nous aider à consolider toutes ces actions. Bien évidemment, je vous l'ai dit tout à l'heure, les transformations bâtementaires à Vitry pour la période à venir sont un grand enjeu. Et pour finir, il y a un aspect qui nous tient beaucoup à cœur ; nous avons vécu une période difficile à cause de la crise sanitaire, de la mise en place du BUT et de la création de deux nouveaux départements, donc renforcer la qualité de vie au travail pour la période à venir est vraiment un axe de travail important pour toute l'équipe de direction de l'IUT. Je crois que j'ai terminé, je vous remercie.

M. CHELGHOUM.– Bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer de ne pas répéter parce que beaucoup de choses concernent les deux IUT.

Lors de la dernière évaluation, la CCN avait souligné une bonne gestion de l'IUT de Sénart-Fontainebleau, une équipe solide, une forte capacité d'autofinancement, une excellente insertion au niveau du territoire comme de l'Université et une forte attractivité des formations avec l'international. Cette année, nous avons une augmentation de 23 % des demandes, nous passons donc de 26 000 à plus de 30 000 demandes. Les experts avaient en revanche noté un faible taux d'encadrement et un taux d'accueil de bacheliers technologiques inférieur aux standards. Mais avec la réforme du BUT ce dernier taux est imposé par le rectorat, c'est 50 % ; ce point ne pose donc plus de problème. Il nous a aussi été recommandé de généraliser à tous les départements l'évaluation des enseignements et de dynamiser le réseau des anciens, ce qui a été fait. Jusqu'à maintenant l'IUT était plutôt travaillé par département et je pense que c'était la bonne méthode parce que souvent nos étudiants s'identifient à leur spécialité. Désormais notre objectif c'est de restructurer et d'essayer d'englober les départements pour avoir quelque chose au niveau de l'IUT. Nous avons commencé à travailler avec l'Université et le VP chargé de la formation

pour essayer de faire quelque chose d'encore plus général sur l'évaluation des enseignements.

L'IUT de Sénart-Fontainebleau compte aujourd'hui dix départements, répartis sur deux sites : le site de Sénart à Lieusaint et le site de Fontainebleau. Nous avons neuf spécialités sur les 24 – on retrouve une des spécialités sur les deux sites – et nous avons choisi 25 parcours. L'IUT a choisi de maintenir ses 26 licences professionnelles, qui sont toutes en alternance. Deux spécialités offrent même de l'alternance dès la première année ; toutes les autres sont ouvertes à l'alternance à partir de la deuxième année. Au niveau des effectifs, on compte 3 200 étudiants en 2024 : 2 600 sont à Sénart et 600 sont à Fontainebleau, 1 600 étudiants sont des apprentis, soit 50 % des effectifs de l'IUT. Nous avons 250 stagiaires en formation continue et 80 en VAE. Pour encadrer, nous avons 138 enseignants et enseignants-chercheurs et 79 personnels BIATSS. Je rejoins Bénédicte FAURE : il est vrai qu'on entend souvent que dans les IUT il n'y a pas assez d'enseignants-chercheurs, mais l'IUT de Sénart-Fontainebleau compte aujourd'hui 53 % d'enseignants-chercheurs.

Une particularité de l'IUT c'est la distance avec Créteil. Nos étudiants sont plutôt issus du territoire et ont des difficultés à profiter des structures et de la vie étudiante qui se trouvent à Créteil, pour plusieurs raisons. Sur les deux sites, nous avons donc fait le choix d'essayer d'offrir à nos étudiants des activités et une vie étudiante, comme à Créteil. Il y a une Maison des étudiants à Sénart, une bibliothèque universitaire sur chaque site et une vie associative étudiante dynamique avec un BDE au niveau de l'IUT. Nous organisons un séjour au ski avec le BDE, nous développons aussi des ateliers sportifs et culturels avec des intervenants locaux comme le théâtre de Sénart, qui est une scène nationale. Il y a un restaurant universitaire à la disposition des étudiants, pas très loin du site. Nous travaillons avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur les résidences universitaires, pour répondre à la demande des étudiants.

Je vous ai parlé de l'apprentissage, mais il y a un autre axe qui est important dans notre IUT, c'est l'international. Nous avons globalement chaque année entre 60 et 80 étudiants en mobilité sortante et 35 étudiants en mobilité entrante. Et nous avons chaque année une quarantaine d'étudiants qui effectuent des stages à l'étranger. Les partenariats concernent toute l'Europe, dans le cadre d'Erasmus, et le Québec. Nous les développons aussi selon les deux axes de la Direction des relations internationales (DRI). Nous les développons au niveau de l'Afrique et du Maghreb, avec le Maroc, la Tunisie, le Togo, Madagascar. Nous en avons aussi en Amérique latine actuellement : au Chili, au Mexique, en Colombie, en Argentine et au Pérou.

La formation représente la plus grosse partie des IUT, mais la recherche n'est pas du tout négligée. Nous avons actuellement 72 enseignants-chercheurs, qui sont affiliés dans 16 laboratoires de recherche de l'UPEC. Nous avons mis en place un comité

scientifique au niveau de l'IUT et nous avons fait le choix de le doter d'un budget dédié à la recherche. Nous finançons des demi-thèses en collaboration avec l'Université. Nous finançons aussi des stages de deuxième année de master. Chaque année depuis 2004, nous organisons une journée de la recherche. Au-delà de cela, nous travaillons étroitement avec le territoire – des choses sont faites par exemple avec la Ville de Fontainebleau – parce qu'il y a vraiment une volonté de développer la recherche sur différents thèmes et différentes spécialités.

Parmi les faiblesses de l'IUT, il reste le faible taux d'encadrement. Par ailleurs, nous n'avons pas de laboratoire de recherche rattaché directement à l'IUT ; on jalouse un peu l'IUT de Créteil-Vitry là-dessus. Le réseau des anciens doit être structuré et développé ; c'est en cours. Et l'arrivée du BUT nous offre la possibilité de faire des formations qualifiantes, sous forme de modules, car l'approche par les compétences nous facilite la tâche. Il y a un groupe de travail sur ce sujet et nous sommes en train d'analyser les besoins du monde économique local. Nous travaillons aussi sur un dispositif d'évaluation des enseignements, qu'il faut généraliser.

Une des forces de l'IUT c'est de rester vraiment structuré, bien organisé, avec une équipe enseignante et administrative stable, dynamique et investie. Nous avons une offre de formation diversifiée, attrayante et adaptée comme le démontre le nombre de demandes pour nos licences. Nous avons également une forte capacité d'autofinancement, qui vient essentiellement de l'alternance. Notre politique de relations internationales dynamique contribue à notre attractivité. L'IUT est doté d'une commission des personnels BIATSS donc nous avons des échanges réguliers et nous essayons de trouver des solutions à des problèmes parfois spécifiques à l'IUT et parfois qui nous dépassent, mais que nous pouvons faire remonter. Nous avons un comité scientifique. Nous avons toujours la volonté de travailler avec l'Université ; même si nous sommes à Lieusaint nous demandons tous les jours à collaborer. Nous avons développé des collaborations avec différentes UFR : nous travaillons avec LLSH que nous hébergeons, avec la FST, avec l'IEP avec qui nous faisons de la mutualisation, avec l'IAE. Nous sommes donc vraiment ouverts pour travailler avec l'Université, nous le faisons déjà et je pense qu'il y a encore des choses à développer. Nous avons un bon ancrage territorial parce que nous avons développé un réseau étroit avec les entreprises locales, ce qui explique aussi le nombre d'alternants. Et nous avons de très bonnes relations avec les mairies des sites : Lieusaint, Moissy-Cramayel, Savigny, Melun et Fontainebleau. Nous travaillons également avec Grand Paris Sud, nous avons notamment organisé ensemble une journée de solidarité avec les étudiants.

J'ai essayé de résumer, de faire court, mais je suis à votre disposition si vous souhaitez des précisions.

M. LEVREL.– Merci pour vos présentations. J'ai des questions sur le budget. Bénédicte FAURE a signalé qu'il y avait 15 millions d'euros de masse salariale. Je l'ai vu dans le rapport, mais j'ai cru comprendre qu'il s'agit là uniquement des salaires des statutaires, hors heures complémentaires des agents titulaires.

Mme FAURE.– Tout à fait. Les heures complémentaires sont prises en charge par les 3,5 à 4 millions de ressources propres, pour moitié.

M. LEVREL.– C'est-à-dire ? Pour moi, la masse salariale c'est la totalité des rémunérations.

Mme FAURE.– Les 15 millions correspondent aux salaires. Il faut compter environ 2 millions d'euros de plus pour les heures complémentaires, les vacances, et cætera.

M. LEVREL.– Et pour Sénart-Fontainebleau ?

M. CHELGHOUM.– La masse salariale représente environ 15,5 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 4 millions pour les vacances et les heures complémentaires. Et nous avons 11,5 millions de ressources propres en moyenne.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'autre question et vue l'heure avancée, je vous propose de passer aux points non soumis à discussion. Merci aux directeurs des IUT.

POINTS NON SOUMIS À DISCUSSION

1. FORMATION ET RECHERCHE

1.1.Approbation de la campagne des CU, DU et DIU (deuxième vague)

M. BERNARDINO.– Parmi les points non soumis à discussion, deux sont passés en Commission des moyens donc je vais demander à Sébastien-Akira ALIX de nous faire un retour sur ces deux points.

M. ALIX.– La Commission des moyens s'est réunie mercredi dernier, avec un ordre du jour relativement léger. Deux points étaient soumis à l'examen de la Commission : la deuxième vague de la campagne d'habilitation des certificats universitaires (CU), diplômes universitaires (DU) et diplômes interuniversitaires (DIU) et la tarification applicable aux inscriptions en doctorat dans le cadre de la VAE et de la thèse sur travaux.

S'agissant du premier point, la campagne d'habilitation de la vague E a été adoptée à l'unanimité des membres de la commission pour présentation au CA de ce jour. Même chose pour le deuxième point, mais il y a eu quelques petits échanges autour de ce deuxième point qui est lié à la disparition de la COMUE. C'est une reprise des tarifs applicables à ces deux modalités d'inscription en thèse, que sont la VAE et la thèse sur travaux, qui concernent des volumes d'effectifs très réduits. Il y a eu des échanges lors de la commission parce que nous avons repris les tarifs à l'identique : 1 500 euros pour la thèse sur travaux et 600 à 800 euros pour la thèse en VAE. Il y a aussi une prise en charge par l'employeur. Les échanges ont porté sur les volumes étudiants d'une part et sur la différence des tarifs entre ces deux modalités d'inscription d'autre part, vu la charge de travail que représentent ces modalités de thèses pour les encadrants. La question s'est posée de savoir si la différence est vraiment justifiée. En théorie, une thèse sur travaux représente moins de travail pour l'encadrant qu'une thèse en VAE qui nécessite un accompagnement peut-être un peu plus important. Néanmoins, en dépit de ces questions, à l'issue des échanges, les deux points à l'ordre du jour de la Commission des moyens de mercredi dernier ont été adoptés à l'unanimité, pour présentation au CA d'aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

1.2.Approbation de la procédure relative à la HDR

M. BERNARDINO.– Le point suivant, à savoir l'approbation de la procédure relative à l'habilitation à diriger des recherches (HDR), est aussi lié à la dissolution de la COMUE. Les deux points sont rapatriés dans les deux universités ; la HDR aussi bien que la VAE seront proposées par l'UGE et l'UPEC puisque les écoles doctorales sont mutualisées. Il y a une nécessité d'avoir un alignement sur les procédures et les tarifications.

Mme CHEVALIER.– J'avais une question sur la thèse en VAE. La procédure a été élaborée au moment du **PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) Paris Est** puis a été transmise à la COMUE, puis a été retransmise ; donc cela nous revient comme un effet boomerang. Quel bilan a été fait ? Combien y a-t-il eu de thèses en VAE ? Combien de thèses ce dispositif a-t-il générées ? Quels étaient les profils ? Il faudrait avoir un point là-dessus. Ce dont je me souviens des débats, c'est que le dispositif avait été adapté au moment du **PRES Paris Est** pour doter les ingénieurs de toutes les agences qui gravitaient autour des deux universités du titre de docteur, pour qu'ils puissent avoir le vernis. C'était l'argument qui avait conduit à mettre en

place tout un processus, et cætera. Donc j'aimerais bien savoir ce qui s'est passé. Qu'est-ce que cela devient quand on le réimporte ? Quels sont les types de publics qu'on accueille ? Cela pose tout de même plein de questions. La VAE c'est un sujet, mais le doctorat en VAE cela pose vraiment beaucoup de questions.

M. BERNARDINO.– Depuis le PRES, il y a eu une évolution de la réglementation de la VAE. En l'occurrence nous devons proposer l'intégralité des diplômes sous format VAE et le doctorat n'échappe pas à cette obligation.

Mme LANGLOIS.– Je suis désolée, je n'ai pas les chiffres aujourd'hui. Je sais que c'est assez régulier. Depuis que j'ai repris le poste d'assesseur en charge du doctorat à l'UPEC, j'ai vu pas mal de demandes de thèses sur travaux, en particulier à l'école doctorale « Santé publique ». Là, je vois le profil. Il y a des VAE en cours, mais pas énormément. C'est quelque chose qui est pas mal demandé par les gens de l'extérieur. Vous vouliez des choses précises sur les profils, c'est cela ?

Mme CHEVALIER.– Sur les profils et sur les écoles doctorales aussi. Est-ce qu'il y en a une qui est prisée par rapport à d'autres ? Est-ce qu'on peut avoir un bilan ?

Mme LANGLOIS.– Je pourrai le préparer pour la prochaine fois et vous le transmettre. Mais comme le disait Amilcar BERNARDINO, tous les établissements doivent le proposer. L'UPEC et l'UGE ont travaillé pour revoir un peu la procédure. Il faut bien cadrer les choses et ne pas donner des équivalences comme cela.

LE PRÉSIDENT.– Mais le chiffre est très faible, n'est-ce pas ?

Mme LANGLOIS.– Oui. Je crois qu'il y en a une en cours, avec Florence ALLARD-POESI.

M. BERNARDINO.– Après, il y a évidemment des demandes de recevabilité.

M. VALLÉE.– Nous avons parlé des DU. Une information est parue dans la presse concernant certains enseignants et responsables de DU de l'UPEC. Est-ce que du ménage a été fait ? A-t-on vérifié que tous les DU respectaient bien le cadre éthique ?

M. BERNARDINO.– C'est en cours.

LE PRÉSIDENT.– C'est dans les clous en termes de maquettes, et cætera. Et j'ai demandé un complément, une enquête administrative en fait.

M. VALLÉE.– Parfait, c’est ce que je voulais entendre. Une action est engagée ?

LE PRÉSIDENT.– Absolument.

M. BERNARDINO.– Une action a été engagée par nous et la question a également été posée à l’Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP–HP) sur la partie déontologique.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation de la tarification applicable aux inscriptions en doctorat dans le cadre de la VAE et de la thèse sur travaux

M. BERNARDINO.– Je vous propose de voter l’ensemble des trois points.

Mme HMAMOU indique que Mme VILLANUEVA a donné procuration à Mme CHEVALIER.

M. BERNARDINO.– Sur les trois points – l’approbation de la campagne des CU, DU et DIU, l’approbation de la procédure relative à la HDR et l’approbation de la tarification applicable aux inscriptions en doctorat dans le cadre de la VAE et de la thèse sur travaux – je vous propose de faire un vote groupé. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l’Université

4. QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO.– Y a-t-il des questions diverses ?

M. LEVREL.– Habituellement nous votons le procès-verbal de la séance précédente. Je suppose qu’il n’était pas prêt. D’habitude c’est l’occasion pour moi de rappeler un certain nombre de demandes qui ont été faites et qui parfois n’ont pas été honorées, ou pas encore. En l’occurrence, nous avons demandé notamment à avoir accès aux publications de la postdoctorante qui travaillait avec Florence ALLARD–POESI sur le sujet de l’impact de la recherche. Nous ne les avons pas reçues et il semblerait que

des travaux ne soient pas encore publiés. Comme nous l'avions demandé, serait-il possible la prochaine fois d'entendre la postdoctorante présenter ses travaux ?

LE PRÉSIDENT.– Je ne m'en souvenais plus mais oui, bien sûr, avec plaisir. Je pense qu'elle sera ravie d'ailleurs. Il faut le noter quelque part pour ne pas l'oublier.

M. BERNARDINO.– Je vous remercie. Nous levons la séance. Je rappelle aux enseignants-chercheurs qu'ils sont invités à rester pour un court conseil d'administration restreint.

Le conseil d'administration est clos à 12 h 42.